

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'OCÉANIE (CFPO) (1908-1971)

Épisode précédent :
[Société française des îles du Pacifique.](#)

CHRONIQUE
NÉCROLOGIE
Étienne TOUZE (1871-1951)
et l'origine de la Société des Phosphates de Makatéa
par Patrick O'Reilly
(*Journal de la Société des océanistes*, tome 8, 1952, pp. 277-281)

Notre regretté collègue était né à Limoges le 21 septembre 1871. Après des études à l'École des Arts et métiers d'Angers, il travaille successivement dans les services techniques d'une Compagnie de chemin de fer français puis, en collaboration avec M. Stinville, dans une compagnie de produits chimiques, pour le compte de laquelle il voyage à l'étranger. Désireux de tenter sa chance dans un pays neuf, il passa dans les cadres du Service des Travaux publics des Colonies. Après un stage à Saint-Pierre-et-Miquelon (1904-1905), il fut nommé à Tahiti où il arriva en fin de 1905. C'est là qu'en 1907, il épousa une des filles de M^e Goupil, un des plus distingués notaires de l'île, dont une autre fille, Vahité Goupil, est entrée dans la notoriété grâce à un portrait de Gauguin, actuellement conservé au musée de l'Ermitage.

Ayant entendu parler de la Pacific Phosphate Company qui exploitait les gisements de Nauru, il eut l'esprit attiré par cette question et s'informa des possibilités de découvrir des gisements de phosphates dans l'Océanie française. Il fut frappé par la similitude de configuration existant entre Makatéa et les îles Océan et Nauru.

Ancien atoll, surélevé à la suite de mouvements plutoniques, Makatéa était aussi un plateau élevé de 70 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il dépêcha son beau-frère, Albert Goupil, qui, sur une goélette de la Société des Missions affrétée pour la circonstance, fit route vers Makatéa. Le capitaine du bateau était un indigène qui naviguait à la tahitienne, il manqua l'île, et dut revenir à Tahiti sans avoir accompli sa mission. Un second voyage fut plus heureux. Albert Goupil rapporta les échantillons où Touze eut la joie de reconnaître du phosphate.

Après le second voyage d'Albert Goupil, il s'agissait de pouvoir assurer légalement et indiscutablement la possession de ce phosphate. En France, ainsi que dans les colonies françaises les plus importantes, une législation minière permettait aux prospecteurs de s'assurer la concession des gisements miniers qu'ils découvraient. Aucune législation de cet ordre n'ayant été promulguée dans les Établissements français de l'Océanie, les chercheurs étaient, en conséquence, impuissants à ce point de vue. On trouva le moyen de sortir de cette impasse. Le gisement de phosphate était superficiel ; dans ces conditions, la législation des carrières était applicable. Le phosphate, en la circonstance,

pouvait être considéré juridiquement comme « meuble » et pouvait être acheté légalement aux indigènes. La réunion, réellement exceptionnelle, du technicien qu'était Touze à l'homme de loi éminent qu'était M^e Auguste Goupil permit d'établir un type de contrat à passer avec les propriétaires qui pouvait permettre, dans l'avenir, l'exploitation des gisements.

Un certain nombre de contrats furent établis et Albert Goupil repartit pour Makatéa, afin de commencer les tractations avec les propriétaires y résidant. Peu de jours après arriva à Papeete, un yacht à vapeur, le *Thyrian*, portant une mission anglaise représentant la Société française des îles du Pacifique qui venait explorer les archipels et rechercher les îles phosphatées. Cette mission était composée de : MM. Arundel, Coxon Ellis et son fils Morgan Ellis. Elle était une émanation de la « Pacific Phosphate Company Limited », déjà exploitante des îles Océan et Nauru, et dont M. Arundel était le vice-président.

Un contrat ayant été rapidement établi avec ces Messieurs, il fut immédiatement arrêté avec eux qu'un voyage à Makatéa serait exécuté et qu'on y retrouverait Albert Goupil.

Touze fut détaché officiellement par le Gouverneur auprès de la mission et M^e Auguste Goupil accepta de prendre place à bord. Le lendemain, ils avaient la confirmation de la découverte : l'île était phosphatée.

Touze put, sans trop de difficultés, convaincre le chef de l'expédition du *Thyrian* qu'il n'avait pas eu vent de ses projets par des indiscretions, que sa priorité était indiscutable, et que seul un concours fortuit de circonstances les avait fait se rencontrer avec les mêmes intentions à Makatéa.

Les projets de contrats juridiquement rédigés par M^e Goupil furent acceptés par MM. Arundel et Ellis père et fils ; et le *Thyrian* poursuivit une expédition qui devait, du reste, se montrer infructueuse.

La méthode alors employée consista à acheter le phosphate appartenant à tous les propriétaires. La redevance à leur allouer serait payable à l'expédition d'après le poids porté au connaissance.

Pour traiter avec les propriétaires, il fallait les connaître et savoir où les trouver. Or, ils étaient répartis dans les 80 îles qui composaient la colonie. D'autre part, l'indivision régnait en maîtresse, une parcelle grande comme une chambre avait parfois jusqu'à trente propriétaires indivis ayant des droits différents.

En fait, au prix d'un effort considérable et persistant, il fut passé près de 1.200 contrats couvrant à peu près l'ensemble du gisement. Les contrats étaient passés en langue tahitienne et chacun était traduit par un interprète assermenté. Ils furent par la suite déposés chez le notaire de Papeete.

Des événements de l'importance de ceux qui venaient de se passer ne pouvaient pas ne pas attirer l'attention dans la petite agglomération que constituait Papeete. L'ex-Reine de Tahiti, Mme Marau Salmon, essaya de concurrencer la Société : certains propriétaires vendirent ainsi leur phosphate d'abord à Albert Goupil, puis à Mme Salmon. Il y eut alors, à cette époque, un véritable rush sur les bureaux de l'Enregistrement assaillis chaque matin dès l'heure d'ouverture.

La découverte de Makatéa s'étant rapidement répandue dans le monde, des prétentions françaises, anglaises et allemandes se firent jour. Une expédition organisée par la « Dresdner Bank » vint à Makatéa trois mois après la découverte du phosphate avec le vapeur Natuna. Arrivée trop tard, elle s'employa à créer des difficultés. Le procédé était toujours le même : on promettait aux naïfs propriétaires des choses irréalisables ou on leur achetait une deuxième fois à des prix plus élevés ce qu'ils avaient déjà vendu à Albert Goupil.

Par ailleurs, en France, la politique s'était emparée de l'affaire et le parti socialiste déclarait que jamais Makatéa ne ferait l'objet d'une concession.

Petit à petit, les esprits se calmèrent, certaines oppositions cessèrent, d'autres furent achetées, les contrats passés une seconde fois furent soumis aux tribunaux qui validèrent ceux signés d'Albert Goupil ; il fut ainsi plaidé environ cent procès. En fin de compte, la Compagnie française des phosphates de l'Océanie, fondée en 1908, reçut le transfert de tous les contrats passés par Albert Goupil en association avec Touze et se prépara à exploiter les gisements. Elle avait pour président M. Mesnier, également président de la Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC], pour vice-président M. Georges Hersent, le grand constructeur de ports, pour administrateur délégué M. Léon Bertrand, ingénieur en chef des Ponts et chaussées [SCAC]. Touze, après avoir donné sa démission de fonctionnaire, fut nommé directeur en Océanie, Albert Goupil avait un poste important, M^e Auguste Goupil était le conseil juridique de la Compagnie.

Le domaine de cette dernière était constitué dans son ensemble, mais pour arriver à l'exportation, bien des difficultés restaient à surmonter.

Il n'existait pas de réservoir de main-d'œuvre dans la colonie. Il n'y existait pas davantage de main-d'œuvre spécialisée : maçons, ajusteurs, mécaniciens, électriciens, etc., absolument indispensable à la création et à la marche d'une affaire industrielle importante. Il n'y avait pas d'eau potable. Les points d'appui les plus proches étaient distants de dix à quinze jours de navigation, c'étaient : San-Francisco, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. La France n'était reliée avec sa colonie océanienne, ni par une ligne de bateaux, ni par câble.

Par ailleurs, l'état d'esprit de la colonie n'était pas fait pour faciliter la marche de la jeune compagnie : on jalousait la nouvelle affaire et on cherchait à lui créer des difficultés.

Enfin, tout était à créer à Makatéa, non seulement en ce qui concernait le côté industriel, mais aussi pour permettre de vivre à une agglomération pouvant atteindre, avec les familles, 1.500 âmes.

*

Makatéa, ancien atoll formé sur un pointement volcanique, avait été soulevé par des mouvements sismiques à plusieurs reprises et son plateau se trouvait à une altitude moyenne de 70 mètres. Ces falaises, presque verticales théoriquement, montraient trois lignes d'érosion provenant des attaques de la mer au cours des siècles.

Il n'existait pas de port et une coupe en travers montrait de chaque côté que le sous-sol marin avait une pente de 45 degrés, soit le talus d'éboulement de la lave. Aucun navire ne pouvait donc mouiller ses ancres. La première question à résoudre était donc de trouver la possibilité d'amarrer les navires puisque tout devait être apporté pour établir l'exploitation et qu'un tonnage très important devait être exporté.

Aussi audacieux que cela puisse paraître, il fut étudié la création d'un système d'amarrage devant être mouillé par 450 mètres de fond. Une ancre de 6 tonnes, articulée, devait assurer la fixation sur le sol de la mer ; des chaînes et câbles goudronnés formaient le corps vertical du système terminé par une bouée énorme, grande comme une chambre, pesant 75 tonnes, qui soutenait l'ensemble. A 10 mètres environ au-dessous du niveau de la mer se trouvait un gros organeau pourvu d'une certaine longueur de câble qui permettait aux navires de s'amarrer. À cet organeau venait s'attacher deux câbles qui, soutenus par des bouées de dimensions moyennes, venaient se fixer sur le récif au moyen d'ancres à une patte. Ils formaient ainsi entre eux un triangle isocèle déformable suivant les mouvements de la mer.

Cet ensemble s'avéra parfaitement adapté à la situation et répondant aux besoins.

L'île étant sous le vent d'est, il fut décidé d'établir les installations portuaires à l'ouest, dans une petite anse résultant de la forme de l'île et l'endroit dénommé Temoa. On y trouvait généralement un abri relatif contre les vents autres que ceux de l'ouest.

On se rendra aisément compte que ce n'était pas une petite affaire que de mouiller ces systèmes d'amarrage représentant un poids considérable et des navires spécialement aménagés étaient nécessaires pour effectuer ces travaux. Le premier navire venu pour mouiller le premier système d'amarrage, l'*Ocean Queen*, fit naufrage dans les conditions suivantes :

Venant d'Australie par Papeete, il avait voulu passer devant Moumu, à l'est de l'île, et en faire le tour par le nord pour venir effectuer ses travaux à Temoa. Le bateau était à environ 1 mille au large de l'île lorsque, brusquement, la machine s'arrêta par suite du grippage d'un collier d'excentrique. Se trouvant sous l'influence du vent qui portait sur l'île, le navire fut graduellement et inexorablement entraîné jusqu'au récif où il heurta violemment, faisant à sa coque de graves avaries.

Tous les passagers débarquèrent, et le soir, vers 6 heures, le bateau se dressa brusquement, la proue en l'air, et glissa lentement sur le fond de la mer.

Quelques mois après, un second système d'amarrage était mouillé avec succès à Temoa.

Les navires pouvaient donc s'amarrer et décharger leur cargaison de matériaux, mais il fallait trouver un moyen de monter ces derniers sur le lieu d'emploi, c'est-à-dire sur le plateau de l'île.

Il fut établi, dans ce but, un plan incliné d'environ 150 mètres de longueur, partie sur remblai, partie en déblais, deux voies permettaient à un chariot de monter pendant que l'autre descendait. Un treuil à moteur actionnait l'ensemble.

Un centre d'habitation fut alors construit au plus vite, comportant des maisons pour Européens de diverses catégories, des casernes pour travailleurs célibataires, des habitations pour ménages, une boulangerie, une boucherie, un magasin commercial, une direction, des bureaux, une station de force et d'électricité qui devait atteindre 800 chevaux, un magasin industriel, un laboratoire, une infirmerie, un hôpital.

Pour obvier au manque d'eau douce, on recueillit les eaux de pluie dans des citernes permettant d'en accumuler environ 5.000 mètres cubes.

Un chemin de fer à voie de 60 centimètres avec rail de 20 kilogrammes relia les champs d'exploitation aux usines de séchage.

Des travailleurs furent engagés dans les archipels ainsi qu'au Japon. Ils devaient, par la suite, être remplacés par des Chinois, puis par des Annamites, puis par des indigènes des îles Cook.

Le phosphate devant être livré avec une garantie de 5 p. 100 maximum d'humidité, des usines de séchage furent établies dans les falaises de Temoa. Elles comportaient des concasseurs mécaniques, ainsi que des tubes sécheurs analogues aux sécheurs des usines de ciment.

Pour faciliter le déchargement de matériaux et de marchandises, un bassin pouvant recevoir des allèges de 8 tonnes fut creusé dans le récif à Temoa.

Le chargement du minerai était un problème peu facile à résoudre car les taux du fret variaient sensiblement avec le tonnage chargé journallement. Une grande jetée métallique fut construite dont l'avant-bec, franchissant le rouleau des vagues qui déferlaient sur le récif, avait un porte-à-faux de 57 mètres. Le minerai, conduit jusqu'à l'extrémité par des transporteurs à courroie, tombait par gravité dans des allèges maintenues au-dessous et pourvues de 8 grands paniers renforcés portant chacun une tonne. De petits remorqueurs munis de moteurs Diesel faisaient la navette entre le navire et la jetée et remorquaient les allèges le long du bord du navire qui les enlevait avec ses treuils et les déchargeait dans les cales.

Le chargement s'opérait jour et nuit, et le système avait été perfectionné à ce point qu'on chargeait couramment un cargo de 10.000 tonnes en deux jours et demi. Le transbordeur-déverseur était un des meilleurs, sinon le meilleur, du Pacifique.

En 1917, la colonie fut pourvue d'un régime minier classant le phosphate parmi les produits concessibles. Les dispositions transitoires du décret stipulaient que les sociétés

déjà exploitantes seraient considérées comme munies d'un permis de recherches et pourraient recevoir la concession des gisements qu'elles exploitaient. C'était le cas de la C.F.P.O. et, en 1918, Touze obtint pour elle la concession des gisements phosphatés.

Toute la carrière d'Étienne Touze gravita autour de Makatéa ¹. Il fut, de 1907 à 1920, directeur en Océanie. À cette époque, rentrant en France, il fut nommé administrateur (1920-1937), puis directeur délégué (1937-1950). À Tahiti, il fut longtemps président de la Chambre de commerce, en même temps que consul du Chili.

Il était membre de notre société depuis son origine et, l'avant-veille de sa mort subite, le 11 décembre 1951, il était encore parmi nous, assistant à la projection du beau film rapporté de Tahiti par M. Pierre Landry.

Il laisse le souvenir d'une individualité hautement représentative du tempérament français, et passionnément attachée à la grande œuvre dont il avait été le maître artisan.

Océanie
Les phosphates en Océanie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 mars 1908)

On télégraphie de Sydney à la *Gazette de Francfort* qu'un représentant d'un groupe européen a découvert sur l'île Makatéa, appartenant à l'archipel français Pomotou, d'énormes gisements de phosphates. Le représentant du groupe se serait assuré les droits d'exploitation et la production annuelle est évaluée à 200.000 tonnes.

D'autre part, les Allemands ont découvert, dans l'île de Naurau, qui fait partie de leur colonie de l'archipel des Marshall (Nouvelle Guinée-Océanie), des gisements de phosphates qui seraient caractérisés par une parfaite régularité et dont l'exploitation, déjà commencée, paraît devoir se prolonger avantageusement pendant de longues années. Une entente s'est effectuée entre les producteurs allemands et leurs concurrents anglais d'une île britannique voisine.

¹ Un bémol : les relations de Touze avec la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles (BCEEM) dans la Cie immobilière et agricole de l'Océanie (CIAO) l'amènèrent à siéger à la Société française d'entreprises au Cameroun, absorbée en 1929 par la Société générale du Golfe de Guinée (SGGG), et à la Société minière du Diahot, en Nouvelle-Calédonie, liquidée en 1932. Il fut en outre impliqué dans deux affaires chaperonnées par la Banque Lambert-Biltz, chargée du service financier de la CFPO, comme actionnaire — en compagnie de Léon Bertrand et Edmond Agache (de la SCAC) — de la Société commerciale des huiles et essences minérales et comme administrateur de la Société nouvelle des ateliers Paris-Anzin : usines à atelier à Choisy-le-Roi ; constructions métalliques et chaudronnerie ; charpentes, appareils de levage et de manutention mécanique, matériel pour entrepreneurs, cuves, réservoirs ; fonderie de fonte et d'acier au creuset.

Léon-Gratien BERTRAND,
administrateur délégué

Né à Paris, le 10 mars 1858.

Le dernier des six enfants du mathématicien et académicien Joseph Bertrand (1822-1900).

Frère du géologue Marcel Bertrand.

Marié en 1889 avec Thérèse Galoppe, sœur de [Robert Galoppe](#), l'un des animateurs de la Société commerciale d'affrètements et de commission (SCAC)

Ingénieur des ponts et chaussées.

Chargé du 1^{er} février 1883 au 16 mai 1886, aux services de Niort et Poitiers, des travaux suivants :

1^o Achèvement de la construction des lignes de Niort à Montreuil-Bellay, d'Airvault à Moncontour et Niort à Saint-Jean d'Angély (171 km).

Liquidateur des travaux de ces lignes et, en outre, des lignes de Neuville à Bressuire, du Quéroy à Nontron et de Niort à Ruffec.

Études de la ligne de Saint-Jean-d'Angély à Civray avec embranchement sur Cognac.

Service ordinaire du département des Deux-Sèvres. — Service spécial de la Sèvre niortaise.

Contrôle de l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans et des Chemins de fer de l'État.

Du 16 mai 1886 au 1^{er} février 1889, service ordinaire et hydraulique de l'arrondissement de Clermont (Oise) ; chargé du service vicinal du même arrondissement.

Du 1^{er} février 1889 au 1^{er} janvier 1892, Service de la navigation de la Seine d'Auteuil à Épinay et contrôle de la construction de la ligne d'Argenteuil à Mantes.

Ingénieur adjoint à la direction (1^{er} janvier 1892), puis directeur (oct. 1901) de la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz.

Au service de la SCAC (1908) :

Administrateur de la [Société tunisienne d'engrais chimiques](#) (1910),

et de la [Société algérienne de produits chimiques et d'engrais](#) (1918),

des Mines de Mallot et des Mines de Saint-André (Normandie)(1911).

de la Société norvégienne des nitrures (1912),

de la [Cotonnière des États français de l'Océanie](#),

de la [Compagnie franco-tahitienne](#) (1920),

de la [Société française des îles Marquises](#),

du [Port de Papeete](#),

de la Société générale d'épuration et d'assainissement

et des Appareux de Rouen.

De sa proximité, aux Phosphates de l'Océanie, avec les Hersent, entrepreneurs des ports de Rosario et Fedhala, semblent en outre résulter quelques mandats

à la Compagnie de gaz de Rosario (1910),

à la [Compagnie franco-marocaine de Fedhala](#) (1912),

et à la [Société foncière de l'Indo-Chine](#) (Tramways de Hanoi).

Chevalier de la Légion d'honneur du 14 août 1900

Décédé à Paris VIII^e, le 22 mai 1951

PETITES NOUVELLES
Société française des phosphates d'Océanie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 octobre 1908)

Notre règle de conduite depuis de longues années est d'applaudir aux efforts des Français quand ils constituent des affaires pour exploiter quelque chose dans notre pays ou à l'étranger.

C'est le cas d'une société qui se forme à l'heure où nous écrivons pour exploiter des phosphates en Océanie.

Oui, en Océanie. C'est bien loin et pourtant c'est à Paris, au n° 28 de la rue de Châteaudun, grâce à l'initiative d'une société respectée de tous, la Société d'affrètements [SCAC], et de son président, M. [Jules] Mesnier, que la chose s'est faite. Voici comment.

On sait que déjà, dans l'archipel du Pomotou, les Anglais et les Américains, aux îles Christmas notamment, avaient des exploitations phosphatières. Il y en a également en Nouvelle-Zélande, mais les Français n'avaient jamais rien fait dans ce sens là-bas. Eh bien ! après une exploration organisée par un syndicat au modeste capital de 125.000 francs, après un séjour de deux mois de l'ingénieur M. Léonce Rozan, l'affaire a pris un corps tel, dans l'île de Makatéa près Tahiti, que les capitaux ont été rassemblés comme par enchantement.

Trois groupes les ont apportés : le groupe de la Société d'affrètements, le groupe phosphatier le plus connu de France, pour ne pas le nommer, et un groupe anglais. Cela s'est fait rapidement car, à la suite de l'exploitation, on avait reconnu dans l'île de Makatéa, environ dix millions de tonnes de phosphates d'une teneur allant de 79 à 83 % de tricalcique avec 10 % environ d'eau, soit en réalité du phosphate à peu près pur comme en Floride.

L'exploitation se fera à ciel ouvert, de simples Decauville, des sécheurs Devaux, de la poudre et des mineurs japonais ou chinois, et c'est tout. La Société d'affrètements se chargera de porter le phosphate aux lieux de consommation : la Chine, le Japon, les côtes américaines du Pacifique, etc.

On le voit, rien de plus élémentaire que cette affaire. Certes, elle rencontrera les difficultés inhérentes à toute chose nouvelle, mais on doit reconnaître qu'elle est bien charpentée à l'heure actuelle.

On comprend donc que la Société française des phosphates d'Océanie se soit constituée sans tambours ni trompettes et avec tout l'argent nécessaire, soit six millions, sans rien demander au public.

Un conseil d'administration de premier ordre a été formé, composé de six Français et de cinq Anglais.

Il suffira pour toute explication de donner les noms de ces onze personnes toutes connues et qualifiées : MM. Hersent Jean et Georges, les grands entrepreneurs [déjà

associés à Mesnier dans le Port de Rosario et bientôt dans celui de Fédhala] ; M. [Raoul] Johnston², vice-président des Mines d'Albi et administrateur de la Société de Gafsa*.

MM. Taraud³, [Léon] Bertrand [SCAC], ingénieur, [Félix] Gorchs-Chacou [SCAC], [Jules] Mesnier, président de la Société d'affrètements, Sir John Pilter, Thomas Arundel, Bernard Balding, John Ewart, Hermann Voss.

M. Mesnier est le président du conseil d'administration, c'est tout dire.

Bonne chance donc à tous ces hommes entreprenants qui ne demandent rien à l'épargne et tentent une affaire lointaine.

Nos vœux sincères les accompagnent.

L'affaire des Phosphates de l'Océanie

par F. L[aur]

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 novembre 1908)

(*Le Capitaliste*, 12 novembre 1908)

Les journaux ont fait grand bruit de l'affaire des « îles de l'Océanie » contenant des phosphates. Le public français n'avait jamais entendu parler de l'île de Clipperton et de Makaeta [*sic* : *Makatéa*]. Nous avons, pour cette dernière, indiqué qu'une société bien française était fondée pour l'exploiter après avoir traité à une redevance très raisonnable avec 1.280 indigènes sur 1.300 environ. Les questions politiques soulevées à propos des îles françaises de l'Océanie indiffèrent donc nettement la société française. Aussi, poursuivant sa carrière, comme dit le poète, son assemblée générale dernière vient de nommer :

M. Jules Mesnier, président du conseil ;

M. Georges Hersent, vice-président ;

M. Léon Bertrand, ancien directeur du Gaz, administrateur délégué ;

M. F[élix] Gorchs-Chacou, secrétaire, qui est aussi directeur de la Société d'affrètements ;

M. Étienne Touze, ancien directeur des Travaux publics, a été élu directeur de l'exploitation en Océanie ;

M. Charles Michel⁴, commissaire des comptes, avec M. de Witt-Guizot⁵, commissaire des comptes adjoint.

² Raoul Johnston (1870-mpf 1915) : ingénieur des mines, grand propriétaire dans le Médoc, président des Mines d'Albi (charbon), cofondées par Fernand Raoul-Duval (1832-1892), frère du député Raoul Duval (1832-1887). Fils de Nathaniel Johnston (1836-1914), ingénieur des mines, négociant en vins de Bordeaux, conseiller général et député de la Gironde. Frère de Valentine Johnston mariée à Edmond Raoul-Duval (1862-1932), négociant havrais, administrateur de la SFFC d'Octave Homberg et de l'Industrielle et Agricole de Pointe-à-Pitre, fils du député Raoul Duval ; d'Alice, mariée à Édouard de Billy (1866-1919), directeur de Mokta-el-Hadid, administrateur de Gafsa, etc. ; et de Marguerite mariée à Oscar Cambefort (1866-1951), de la banque lyonnaise Galline-Cambefort, puis Saint-Olive-Cambefort, alliée des Mirabaud dans leurs diverses entreprises. Demi-frère de George Johnston (1879-1972) qui lui succèdera aux Phosphates de l'Océanie et siègera à la SFFC. Et de Fanny Johnston avec laquelle Édouard de Billy se remariera. Neveu d'Harry Johnston (1848-1918), cofondateur, avec d'autres négociants bordelais, de la Société La Grande-Île, concessionnaire en 1902 de 100.000 hectares à Madagascar. Administrateur de la Cie industrielle et minière des cuivres d'Algérie (1902) et des Phosphates de Gafsa.

³ Albert Taraud (1862-1922) : président fondateur de la Société de mines et de produits chimiques. Voir [encadré](#).

⁴ Charles Michel-Côte (1872-1959) : administrateur de sociétés; président du Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba (1933). Voir [encadré](#).

⁵ Cornélis de Witt (1852-1923) : fils de Cornélis de Witt (1828-1889) et de Pauline Guizot. Administrateur de la Société Le Nickel (SLN)(1893), des Chemins de fer algériens (1899), de la Société française d'études industrielles (1904), censeur de la Société générale (1906), vice-président, puis (1922) président de la Compagnie marocaine. Un Cornélis de Witt (le père ou le fils ?) figurait en 1881 parmi les premiers actionnaires de Peñarroya.

Ainsi, cette société compte sept administrateurs français. Tous les présidents, secrétaires, délégués, directeurs sont français.

Il y a cinq Anglais qui désirent prendre une part active à l'affaire. C'est l'Entente cordiale avec prédominance de l'élément français, c'est-à-dire l'idéal.

La Compagnie française des Phosphates de l'Océanie n'a pris aucune part à toutes les polémiques sur les îles françaises de l'Océanie qui cachent des combinaisons plus ou moins occultes. L'incident de Clipperton n'a rien à voir avec les affaires de l'île Makaeta *[sic]* où la Compagnie française, a traité avec les propriétaires, s'est installée, a commencé l'exploitation avec son personnel. Possession vaut titres, dit le droit, mais quand il y a possession et titres, il n'y a plus qu'à travailler ferme.

C'est ce que fait la Compagnie française des phosphates de l'Océanie.

Nos vœux accompagnent toujours les travailleurs.

Enquête allemande dans l'Océanie française
(*Les Annales coloniales*, 25 novembre 1909, p. 3)

[...] Le vapeur anglais *Cholita*, venant de Callao, est entré dans le port [de Papeete] le 31 mai. Il vient pour le service de la Compagnie française des phosphates de l'Océanie, entre Papeete et Makatéa. Il a été autorisé par le gouverneur à naviguer dans nos eaux, sous pavillon anglais, pendant un an.

Le vapeur allemand *Natuna* est aussi entré à Papeete, le 29 juin, venant de Singapour, pour le service de la Compagnie française des phosphates de Pacifique, dit-on, pour explorer plusieurs îles et notamment l'île Henderson qui aurait été cédée par une compagnie anglaise à une compagnie allemande qui serait en voie de prendre la suite de Compagnie française des phosphates de Pacifique *[sic]* à Makatéa.

À TAHITI
par Péapéa

(*Les Annales coloniales*, 2 décembre 1909, p. 2)

Le 12 septembre dernier entré au port de Papeete l'*Ocean Queen*, vapeur norvégien construit pour la Pacific Phosphate Cy qui exploite les îles Océan et Nahuru.

L'*Ocean Queen* devait d'abord se rendre à Makatéa, pour prêter le concours de son expérience et de ses engins spéciaux à la Compagnie française des phosphates de l'Océanie.

Makatéa, en effet, n'a pas de port ni de rade. Unique entre les nombreuses îles Tuamotu, elle forme un bloc rocheux dressé à pic dans la mer, au lieu d'être constituée par l'anneau coralligène et le rayon central que forment les autres îles du groupe.

L'explication de ce phénomène serait la suivante : Makatéa aurait d'abord été, elle aussi, une île madréporique ; mais plusieurs soulèvements successifs auraient vidé son lac intérieur, puis formé un plateau et les phosphates accumulés sur l'île seraient le résultat du travail, pendant des siècles, des agents marins et des agents atmosphériques décomposant à l'envi les amas de guano, déjections d'oiseaux de mer, et des débris de madrépores mis à sec par l'exhaussement de l'île.

Afin de rendre praticables les abords de l'île, il s'agissait de mouiller à proximité d'énormes bouées pour l'amarrage des navires. Les ancres de ces bouées devaient être immergées à 200 m. de profondeur.

Le 16 septembre au matin, l'*Ocean Queen* passait devant le village de Moumu, lorsqu'un accident de machine arrêta subitement le navire qui, en dix minutes, fut jeté à la côte.

Tout le monde fut sauvé grâce à un va-et-vient établi de suite au moyen de cordages. On peu même opérer le sauvetage de nombreux bagages, mais enfin dans l'après-midi, il fallait abandonner le navire et le soir même, il coulait.

Ce naufrage retardera quelque peu la mise en exploitation des phosphates de Makatéa.

Compagnie française des phosphates de l'Océanie
(*Les Annales coloniales*, 30 décembre 1909, p. 5)

Les actions des Phosphates de l'Océanie réunis en A.G.E. le 13 décembre ont approuvé l'émission proposée par le conseil de 4.000 act. nouvelles de 500 fr. Le cap. social sera ainsi porté de 7.000.000 fr. à 9.000.0000 fr.

Aux phosphates de l'Océanie
(*Les Annales coloniales*, 3 février 1910, p. 1 et 2)

On travaille ferme à Makatéa pour l'installation du matériel nécessaire à la mise en exploit. des phosphates dont cette île de 5 km de long sur 3 de large et 90 m. de haut., est en quelque sorte toute formée.

Malheureusement, la main-d'œuvre manque, et les ouvriers d'art sont rares et insuffisants.

Le naufrage du vapeur qui était venu procéder à la pose de bouées d'amarrage permettant aux navires d'accoster, car à Makatéa, il n'y a pas de port et les fonds varient de 150 à 300 m., a encore retardé pour longtemps les travaux.

300 hommes cependant sont à l'œuvre mais il en faudrait 1.500, et l'on se demande où aller les chercher. Au Japon peut-être ?

Serait-ce prudent ? D'autre part, ne risque-t-on pas de trop raréfier la main d'œuvre dans notre colonie insuffisamment peuplée ?

Malgré tous les efforts et le dévouement du personnel, on ne peut préjuger à quelle date commencera l'exploitation effective du gisement. En effet, près de 200 tonnes de matériel ont dû être débarqués à Papeete, d'où il faudra les amener ici par petites quantités au moyen des goélettes locales.

MODIFICATION
Cie française des Phosphates de l'Océanie
Augmentation de capital
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 juillet 1910)

Suivant délibération prise le 1^{er} mars 1910, par l'assemblée extraordinaire, le capital a été porté de 6 à 7 millions de francs par l'émission de 2.000 actions nouvelles de 500 fr. chacune qui ont été toutes souscrites et libérées du quart plus 250 fr., montant de la prime. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence. — « Petites Affiches », 9 juin 1910.

(Cote de la Bourse et de la banque, 9 août 1910)

Cie française des Phosphates de l'Océanie. — Modification aux statuts. — Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 15 juin 1910, les articles 19 et 23 des statuts ont subi quelques modifications. — *Petites Affiches*, 14 juillet 1910.

Océanie

(*Les Annales coloniales*, 17 novembre 1910, p. 3)

La Compagnie des phosphates de l'Océanie, dont les travaux à Makatéa ont été retardés par le naufrage, en rade de l'île, du vapeur qui apportait une partie du matériel d'exploitation, voit ses efforts couronnés de succès. On annonce, en effet, que la première expédition sera faite ce mois-ci. Voici donc enfin inaugurée une entreprise dont la colonie de Tahiti se promet à juste titre une bienfaisante répercussion sur son activité comm. et sur son budget.

Compagnie française des phosphates de l'Océanie
(*Les Annales coloniales*, 17 novembre 1910, p. 3)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 8 novembre, à 11 heures, au siège social, 28, rue de Châteaudun, sous la présidence de M. J. Mesnier, président du conseil d'administration assisté des deux plus forts actionnaires présents.

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte des affaires de votre société pendant le premier exercice se terminant au 31 décembre 1909.

Votre société a été constituée par l'assemblée générale du 15 octobre 1908.

Nous nous sommes mis aussitôt à l'œuvre. Nous avons envoyé de France le personnel technique nécessaire, et nous avons fait les commandes du matériel destiné à l'exécution des premiers travaux qui devaient permettre le commencement de l'exploitation.

Ce matériel est parti de Dunkerque dans le courant de juillet 1909 sur un navire à voile que nous avons affrété spécialement et qui est arrivé à Papeete à la fin de novembre.

Pendant ce temps, les travaux préparatoires étaient effectués dans l'île de Makatéa, notamment la construction d'une grande jetée en bois, l'établissement de la plateforme du plan incliné et de celle du chemin de fer, la construction du village destiné à l'administration et aux travailleurs.

Ces travaux ont pris une importance exceptionnelle par suite de la configuration de l'île et de la situation du gisement.

L'emplacement choisi pour les embarquements et qui est le seul point de l'île à l'abri des vents réguliers se trouve au droit d'une plage de corail de 300 mètres de largeur, elle est bordée par des falaises verticales atteignant une hauteur de 50 à 60 mètres ; c'est dans cette falaise qu'a été établi le plan incliné. Le gisement est situé au centre du plateau supérieur et est séparé du sommet de la falaise par une zone de pinacles de

corail, au milieu desquels la ligne du chemin de fer a dû être tracée sur une longueur de près 4 kilomètres.

Tous les terrassements sont donc exécutés à la mine dans un rocher d'une très grande dureté, et le passage de trois ravins à nécessité la construction de trois viaducs.

Le ravitaillement de l'île de Makatéa et le transport des matériaux nécessitaient des communications régulières avec Papeete, où aboutissent les services de paquebot reliant Tahiti aux États-Unis, et à l'Australie, et un navire à vapeur était indispensable pour assurer ce service.

Aux difficultés provenant de la nature de l'île se sont ajoutées de nombreuses difficultés locales, notamment l'éloignement et l'isolement de la colonie, l'absence des communications rapides, la longue durée des transports et le prix prohibitif du fret sur les lignes régulières, les tarifs exorbitants des droits de douane et d'octroi de mer et la législation très imparfaite de la colonie relative au régime de la propriété, d'où il est résulté de nombreux litiges. Toutes ces difficultés ont entraîné des retards et des augmentations de dépense.

Pendant le cours de cette année, les travaux préparatoires ont été poussés activement, le gisement se trouve actuellement relié au port d'embarquement et l'extraction du phosphate a commencé. Nous comptons faire les premières expéditions à la fin de cette année, et déjà un chargement a été vendu pour le mois de janvier prochain.

Nous avons effectué dans le courant du mois de juin la pose d'une bouée dans le port de Tamas à Makatéa. Par suite de la disposition du fond de la mer qui descend avec une pente de plus de 45°, la bouée a dû être ancrée à une profondeur de 440 mètres. C'est la plus grande profondeur d'ancrage atteinte à ce jour, et ce travail extrêmement délicat a été effectué avec un succès complet grâce au concours expérimenté de la Pacific Phosphate Co et de son *moorings master*.

Nous sommes heureux de vous annoncer que toutes les prévisions sur la puissance du gisement et sur la richesse du phosphate, ainsi que sur la faible teneur en fer et alumine, se trouvent confirmées. Le phosphate de Makatéa pourra rivaliser avec les meilleurs gisements de l'Océanie,

OCÉANIE

(*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1910)

La Cie des phosphates de l'Océanie, dont les travaux à Makatéa ont été retardés par le naufrage, en rade même de l'île, du vapeur qui apportait une partie du matériel d'exploitation, voit ses efforts couronnés de succès. On annonce, en effet, que la première expédition sera faite ce mois-ci. Voici donc enfin inaugurée une entreprise dont la colonie de Tahiti se promet à juste titre une bienfaisante répercussion sur son activité commerciale et sur son budget.

Augmentations de capital

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 mars 1912)

(*La Vie coloniale*, 1^{er} avril 1912)

Compagnie française des phosphates de l'Océanie, 28, rue de Châteaudun. Le capital a été porté de 9 à 11 millions de francs, par la création de 4.000 actions nouvelles de 500 francs émises avec une prime de 250 francs.

MODIFICATION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 mai 1912)

Cie française des Phosphates de l'Océanie. — Augmentation du capital. — Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 22 février 1912, le capital social a été porté de 9 à 11 millions de francs par l'émission de 4.000 actions de 500 fr. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 2 mai 1912.

INGÉNIEUR NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 octobre 1912)

Bonnaffé (Adolphe), à la Soc. française des phosphates de l'Océanie, à Makatéea (Tahiti). Aix, 1905.

MÉRITE AGRICOLE LISTE SUPPLÉMENTAIRE COLONIES

(*Journal officiel de la république française*, 16 avril 1913, p. 3367)

Chevaliers

Goupil (Terümana-William-Albert), chef de service à la Compagnie française des phosphates de l'Océanie, île Makatea (archipel de Tuamotou) : plantation de cocotiers et de vanille.

Phosphates de l'Océanie

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 septembre 1913)

La production de phosphate pendant l'année 1912 s'est élevée à 65.000 tonnes environ contre 23.000 pendant l'année précédente ; mais par suite de la hausse anormale des frets, on n'a expédié que 45.000 t., d'où augmentation des stocks de 13.000 à 32.500 tonnes.

Le compte Profits et pertes accuse un solde débiteur de 487.562 fr. 28. En ajoutant le solde débiteur de l'année 1911, on arrive à un total de 638.306 fr. 86.

L'assemblée générale nomme comme administrateurs MM. Jules Mesnier, Georges Hersent, sir John Pilter, Léon Bertrand, F[élix] Gorchs-Chacou, J. B. Hersent, A.-R. Dickinson, John Ewart, B.-T. Balding, J. de Bethmann ⁶ [des Phosphates du Pacifique], Raoul Johnston, A[lbert] Taraud, Hermann Voss.

Phosphates de l'Océanie

⁶ Jean de Bethmann : également administrateur des Mines de cuivre de Naltagua (Chili). Fils du banquier Hugo de Bethmann (1848-1922), président de la Société française de reports et dépôts, du Jonction Salonique-Constantinople, des Salines domaniales de l'Est...

(*Le Journal des finances*, 18 mars 1916)

La Compagnie française des phosphates de l'Océanie a réalisé au cours de l'exercice 1914 un bénéfice net de 388.722 francs, qui se réduit à 54.321 fr. après défalcation du solde débiteur antérieur.

NÉCROLOGIE
Jules Mesnier
(*Le Figaro*, 25 avril 1919)

Nous apprenons la mort de M. Jules Mesnier, administrateur délégué, agent général de la Société commerciale d'affrètements et de commission, décédé subitement le 23 avril, dans sa quatre-vingtième année, à son château du Parc, près de Bernay (Eure).

Il était président et administrateur de nombreuses sociétés anonymes dont il était le créateur.

Sa perte sera vivement ressentie dans le monde des affaires maritimes commerciales et coloniales, où il tenait une grande place.

L'inhumation aura lieu à Grandcamp, dans la plus stricte intimité. Un service religieux sera célébré ultérieurement à Paris.

[Robert Galoppe](#) succède à son beau-père comme administrateur.

Compagnie française des phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 3 mai 1919)

L'*Officiel* du 2 mai enregistre une décision du 30 octobre 1918 du gouverneur des Etablissements français de l'Océanie, accordant à la Compagnie la concession des gisements de phosphates de chaux, d'une superficie de 2.000 hectares, qu'elle exploite dans la partie nord-ouest de l'île de Makatea.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 14 juillet 1919)

Chevaliers

Touze (Étienne), directeur de la Compagnie française des Phosphates de l'Océanie ; 10 mois de services militaires, 5 ans 4 mois de services administratifs, 11 ans de pratique industrielle. Titres exceptionnels : services distingués rendus comme président de la chambre de commerce de Papeete et de membre du conseil d'administration de la colonie.

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 février 1920)

Cie française des Phosphates de l'Océanie. Au siège, à Paris. 28, rue de Châteaudun.
,O. du j. : Augmentation du capital. Émission d'obligations. — *Petites Affiches*, 26
février 1920.

Compagnie française des phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 2 avril 1920)
(*Paris-Capital*, mai 1920)

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril a décidé de porter le capital social de
11 à 13 millions de francs, par l'émission d'actions de 500 francs avec une prime de
250 fr.

Tous pouvoirs ont été donnés au conseil en vue d'émettre des obligations jusqu'à
concurrence de 3 millions de francs.

Le conseil n'envisage pas, d'ailleurs, de devoir recourir à cette autorisation.

Compagnie française des phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 11 avril 1920)

Les installations à Makatea étaient presque terminées au moment de la déclaration
de guerre et l'exploitation commençait à entrer en pleine activité. Pendant les hostilités,
les travaux ont été arrêtés.

Les transports maritimes s'améliorant dans la région du Pacifique, les contrats en
cours font prévoir des résultats intéressants pour l'exercice en cours. Cependant, il est
nécessaire d'exécuter de nouveaux travaux en vue de l'emmagasinage, du séchage du
phosphate et de l'amélioration des moyens de chargement. La somme à engager de ce
chef exige de 3 à 5 millions.

Dans ce but, l'assemblée du 1^{er} avril courant a décidé de porter le capital de 11 à 13
millions par l'émission de 4.000 actions de 500 fr. Le conseil a été, en outre, autorisé à
émettre pour 3 millions d'obligations. Cette émission ne se fera qu'au cas où les
ressources provenant des nouvelles actions seraient insuffisantes.

Compagnie française des phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juin 1920)

Cette société, 18, rue de Châteaudun, Paris, émet actuellement à 750 fr. 4.000
actions de 500 francs portant ainsi son capital à 13 millions.

Phosphates de l'Océanie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} octobre 1920, p. 405)

On annonce la prochaine constitution d'une nouvelle société, l'Anglo-French
Phosphate C^o, pour la reprise de la Pacific Phosphate C^o qui possède en portefeuille un
gros paquet d'actions de la Cie française des phosphates de l'Océanie. On sait que cette
dernière, dont le siège est à Paris, 28, r. de Châteaudun, exploite dans un île de
l'Océanie des gisements de phosphate de haut grade.

Phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 3 août 1921)

L'assemblée ordinaire de cette société, qui s'est tenue hier, au siège social, 28, rue de Châteaudun, à Paris, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, présentant un solde créditeur de 1.963.364 fr., y compris le report de l'exercice précédent de 130.754 francs.

Après différentes affectations, l'assemblée a décidé de reporter à nouveau la somme de 700.000 francs.

Phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 25 août 1921)

L'exercice 1920 fait ressortir un bénéfice de 1.832 609 fr. 20.

Cette industrie ayant eu, en 1921, à souffrir du ralentissement général des affaires, l'assemblée ordinaire a décidé, sur la proposition du conseil, d'ajourner la distribution d'un dividende jusqu'au jour où les affaires auraient repris leur cours normal, une partie des bénéfices devant servir à faire des amortissements.

Si l'on ajoute au bénéfice de l'année 1920 la somme de 130.734 fr. 88, représentant le report de l'exercice 1919, le compte de profits et pertes s'élève à 1.963-365 fr. 08. Il a été reporté à nouveau 700 000 fr. sur l'exercice 1921.

L'augmentation de capital votée en avril et novembre 1920 a permis d'exécuter des travaux qui fourniront à la société le moyen d'intensifier sa production, dès que l'activité des transactions sera revenue. Un petit port, creusé à l'intérieur des terres, facilitera beaucoup les opérations d'embarquement et en augmentera la sécurité.

L'assemblée a réélu comme administrateurs MM. J.-B. Hersent et R. Galoppe.

AEC 1922/803. Cie française des phosphates de l'Océanie. 28, rue de Châteaudun, PARIS (9^e) [= SCAC].

Capital. — Sté an., f. le 15 oct. 1908, 13 millions de fr. en 26.000 act. de 500 fr.

Objet. — Exploitation de gisements de phosphates en Océanie, île de Makatéa, près Tahiti

Conseil. — MM. J[ean] Hersent, présid. ; A[lbert] Taraud [adm. délégué Pyrites de Huelva (SCAC + Naylor-Benson), président de la Sté algérienne de produits chimiques et d'engrais] et sir John Pilter [Naylor-Benson][Port Fédala], v.-présid. ; Léon Bertrand [ingénieur des P+C][SCAC], adm.-dir. ; Étienne-Adolphe Touze [l'inventeur du gisement] [1871-1951], adm.-dir. ; F[élix] Gorchs-Chacou [SCAC], secrét. du conseil, B. T. Balding, M. Carrier [SLN], Ph. Crozier [Sté Générale], R. Galoppe [beau-fils de Jules Mesnier] [SCAC], G[eorge] Johnston ⁷, J.-B. Hersent, admin.

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie

⁷ George Johnston (1879-1972) marié en 1932 à Valentine Guestier. Il succède à son demi-frère Raoul Johnston (1870-1915), ingénieur des Mines.

(La Journée industrielle, 29 juillet 1922)

L'assemblée ordinaire s'est tenue sous la présidence de M. G. Hersent, président du conseil d'administration.

Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1921, faisant ressortir un bénéfice de 807.616 fr., qui, ajouté au report de l'exercice précédent, forme un total de 1.507.616 fr., qui a été affecté à des amortissements divers.

Depuis l'origine de la société jusqu'à fin décembre 1921, il a été procédé à un total d'amortissements de 6.690.890 fr.

NÉCROLOGIE

Albert Taraud

(Le Journal des débats, 13 août 1922)

On annonce, de Moulins, la mort de M. Albert Taraud, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de diverses sociétés minières et industrielles.

Compagnie Française des Phosphates de l'Océanie

(La Journée industrielle, 6 septembre 1922)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 28, rue de Châteaudun, se sont réunis récemment en assemblée ordinaire pour examiner les comptes de l'exercice 1921.

Le rapport du conseil d'administration insiste sur l'aggravation de la crise économique qui avait commencé à se faire sentir en 1920 et qui s'est étendue, au cours de l'exercice écoulé, aussi bien dans la région du Pacifique qu'en Europe, amenant un ralentissement dans les affaires de la société dont la production n'a pas atteint l'importance qu'elle pouvait espérer.

Dans ces conditions, les résultats de l'exercice sont inférieurs à ceux de 1920 et le compte de profits et pertes fait seulement ressortir un bénéfice de 807.616 fr. 32 qui n'a pas permis la distribution d'un dividende.

Pendant l'exercice 1921, l'exécution des travaux destinés à augmenter la puissance de production de l'exploitation, a été continuée. Un nouveau magasin est en construction ; il a été reconnu indispensable pour accumuler les stocks de phosphate qui permettent de parer aux à-coups se produisant dans l'arrivée des navires avec un chargement important. D'autre part, les opérations d'embarquement et de débarquement se trouveront grandement facilitées par l'emploi d'un petit port creusé à l'intérieur des terres et dont une partie pourra probablement être mise en service dès le début de l'année prochaine. La société complète en effet son outillage pour pouvoir, dès que les affaires reprendront, donner à son exploitation une intensité lui permettant de réaliser de sérieux bénéfices.

Au bénéfice de 807.616 fr. 32 laissé par l'exercice, vient s'ajouter le solde créditeur au 1^{er} janvier 1921, qui était de 700.000 fr. soit ensemble 1.507.616 fr. 32, sur lesquels 40.380 fr. 80 ont été affectés à la réserve légale, 1 million 167.235 fr. 52 à divers amortissements et le solde de 300.000 francs reporté à nouveau.

MM. P. Crozier et B. T. Balding, ont été réélus administrateurs et M. A. J. King, élu à ces fonctions en remplacement de M. Hermann Voss.

Chronique financière
Compagnie française des phosphates de l'Océanie
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} octobre 1922)

Les actionnaires se sont réunis le 29 juillet en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. G. Hersent, président du conseil d'administration.

Ils ont approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1921, se soldant par un bénéfice de 807.616 fr. Cette somme, ajoutée au report de l'exercice précédent, forme un total de 1.507.616 francs, qui a été affecté à des amortissements divers.

Depuis son origine jusqu'à fin décembre 1921, la société a procédé à un total d'amortissements de 6.690.890 francs se décomposant comme suit :

Comptes	Depuis l'origine jusqu'au 31 déc. 1921	Amortissements
Apports	2.000.000 00	1.200.000 00
Frais de constitution	48.30148	48.300 48
Remboursement des dépenses antérieures à la constitution de la société	576.90405	576.903 05
Frais de premier établissement	1.457.393 75	1.457.392 75
Études et aménagement du gisement	151.481 03	151.480 03
Immeubles, Constructions, Installations, Matériel et outillage	8.392.901 88	2.945.067 79
Mobiliers	298.988 66	69.271 96
Matériel flottant	841.888 22	242.475 07
	<u>13.767.859 07</u>	<u>6.690.890 23</u>

MM. V. Pruvost et Michel-Côte, commissaires sortants, ont été réélus.

Phosphates de l'Océanie
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 octobre 1923)
(*Le Journal des finances*, 19 octobre 1923)

Les comptes de l'exercice 1922 ont été approuvés par l'assemblée ordinaire qui s'est tenue, le 11 courant. Le bénéfice net s'élève à 1.487.480 francs, y compris 300.000 francs reportés de l'exercice 1921. L'assemblée a décidé, après dotation de la réserve légale, d'affecter une partie du solde bénéficiaire à divers amortissements et de reporter à nouveau 300.000 francs.

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 24 octobre 1924)

L'assemblée ordinaire qui s'est tenue hier, sous la présidence de M. Georges Hersent, au siège social, à Paris, 28, rue de Châteaudun, a approuvé les comptes de l'exercice 1923, faisant apparaître un bénéfice de 1.628.140 fr. 30, auquel s'ajoute le report antérieur de 300.000 fr., soit un total disponible de 1.928.140 fr. 30, qui a été réparti de la manière suivante: Réserve légale, 81.407 fr. 01 ; amortissement des apports, 399.999 fr. ; amortissement des installations, 1.001.734 fr. 29 ; amortissement du mobilier, 75.000 fr. ; amortissement du matériel flottant, 70.000 fr. ; report à nouveau, 300.000 fr.

Le rapport du conseil signale que les difficultés rencontrées en 1922 par suite de la défaillance d'un des acheteurs importants de la société ont pesé sur le commencement de l'année 1923, dont le premier semestre a donné de médiocres résultats. La situation s'est améliorée dans la seconde partie de l'année, les ventes ayant repris leur cours normal.

L'exécution du programme de travaux entrepris en vue de l'intensification de la production a été poursuivie pendant l'année 1923.

Annuaire industriel, 1925

PHOSPHATES de l'OCÉANIE (Cie frse des), 28, r. de Châteaudun, Paris, 9^e. T. Trud. 32-21. Ad. t. Makaphosam-Paris. Soc. an. au cap. de 13.000.000 de fr. Conseil d'adm. : Prés. : M. Georges Hersent, 60, r. de Londres, Paris ; Vice-président : Sir John Pilter, 48, r. Michel-Ange, Paris ; Adm. délégués : MM. Léon Bertrand, 43, r. du Général-Foy, Paris ; Étienne Touze, 40, av. Charles-Floquet, Paris ; Administrateur secrétaire du conseil : M. Félix Gorchs-Chacou [SCAC], 19, r. St-Pierre, Neuilly ; Administr. : MM. B. T. Balding, 5, Ravenscroft Park, Hight Barnet Herts ; Gaston Bouffé [SCAC], 45, bd Beausèjour, Paris ; Maurice Carrier, 11, r. de Siam, Paris ; Philippe Crozier, 34, r. de Tocqueville, Paris ; Robert Galoppe [SCAC], 153, bd Haussmann, Paris ; J.-B. Hersent, 60, r. de Londres, Paris ; George Johnston, 4, rue Talleyrand, Paris ; A.J. King, Norwich House, Southampton Street, Londres.

Exploitation et Vente de phosphates. (1-658).

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1635 :

Phosphates de l'Océanie

Conseil d'administration : Georges Hersent, J.B.D. Hersent, R. Johnston, J. Mesnier, J. Pilter, H. Woss, J.T. Arundel, B.T. Balding, J. Ewart.

(L'Écho annamite, 9 mars 1925)

Cinq cents coolies recrutés au Tonkin s'embarqueront à bord du *Saint-François-Xavier* devant quitter Haïphong le onze mars. Trois cents coolies sont destinés à Tahiti, et deux cents à la Nouvelle-Calédonie.

Chez nos confrères
Main-d'œuvre pour Tahiti
(L'Éveil économique de l'Indochine, 5 avril 1925)

Nous-ne sommes pas de ceux qui ont cru l'Indochine en danger parce que quelques centaines de coolies avaient été recrutés pour la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-

Hébrides. Cependant, nous ne pouvons oublier que la pénurie de main-d'oeuvre est une réalité en ce pays dès que l'on sort du Delta tonkinois. Avant d'exporter des travailleurs, il serait logique d'organiser ce que l'on a appelé une transmigration, de façon à arriver à mettre en valeur la Cochinchine, la Haute Région tonkinoise et le Laos. L'Indochine peut envoyer aux Hébrides ou en Calédonie quelques centaines de coolies ; elle ne saurait fournir le monde nécessaire au repeuplement de Tahiti, où la population a diminué de plus de moitié au cours des soixante dernières années.

Courrier d'Haïphong.

N.D.L.R. — On ne tardera pas à s'apercevoir que l'envoi en Nouvelle-Calédonie et à Tahiti de cinq ou six mille travailleurs tonkinois, voire de cinq ou six mille familles, aura été une bonne chose pour le Tonkin. Des relations commerciales extrêmement intéressantes en résulteront et, finalement, un service mensuel de paquebots de 2.000 tonnes, c'est-à-dire déjà assez confortables, entre Haïphong et Sydney par Port Vila et Nouméa.

Cet insignifiant prélèvement sur la main-d'oeuvre tonkinoise n'aura aucun effet sur les disponibilités laissées à l'Industrie : le manque de main-d'oeuvre dans ce pays à population surabondante a d'autres raisons qu'il serait intéressant de chercher.

D'ailleurs, nos industries, tant grandes que petites, trouveront dans les relations commerciales rendues possibles avec l'Océanie et l'Australie, une large compensation à la gêne, si gêne il y a, créée par le départ d'un millième de la main-d'oeuvre disponible

Par contre, nous nous déclarons franchement opposé à l'envoi de main-d'oeuvre tonkinoise pour les mines de phosphate des établissements d'Océanie. Tahiti est à vingt jours de navigation de Nouméa avec un voyage par trimestre; et l'île désolée où sont les gisements est encore assez loin de Tahiti. Les Antilles, avec leur robuste population de noirs, habitués au même climat et qui sont trop nombreux dans leurs îles, sont beaucoup plus près de Tahiti que l'Indochine, avec des services réguliers et directs. C'est là qu'il faut aller chercher des familles pour repeupler les archipels de l'Océanie orientale et des travailleurs pour les mines de phosphate, non pas au Tonkin qui, dans les circonstances les plus favorables, est à deux mois de Tahiti.

NÉCROLOGIE

Félix Gorchs-Chacou
(*Le Matin*, 24 mai 1925)

On apprend la mort de M. Félix Gorchs-Chacou, administrateur délégué de la Société commerciale d'affrètements et de commission, décédé en son domicile, 19, rue Saint-Pierre, à Neuilly-sur-Seine, le 21 mai 1925. Ses obsèques auront lieu le mardi 26 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, où l'on se réunira.

Ni fleurs ni couronnes. Le présent avis tient lieu de faire-part.

Le Saint-François-Xavier et le convoi d'Annamites
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 août 1925)

Ce cargo, dont nous avons annoncé le départ d'Haïphong le 24 mai, est passé à Thursday Island (Nord de l'Australie) le 8 courant. Tout allait bien à bord. Il peut être attendu à Nouméa du 14 au 15 juin.

Les Annamites sont au nombre de 456, dont 385 pour Tahiti et 71 pour la Calédonie.

Le *Saint-François-Xavier* sera donc en partance pour Papeete dans la seconde quinzaine de juin.

Après avoir effectué son débarquement de coolies à Tahiti, il fera route directement sur Haïphong.

Bulletin du commerce de la Nouvelle-Calédonie.

28 août [1925]. — Nous reconnaissons à l'aube Makatéa — l'île aux phosphates — où doit avoir lieu notre première relâche. La Société exploitante réalise dans cette partie du Grand Océan de substantiels bénéfices ; elle y a même un certain mérite, car les quelques milliers de Chinois employés comme coolies sur la mine, ne sont pas commodes à manier, et donnent périodiquement du fil à retordre au petit groupe de Français chargé de l'exploitation. Plusieurs grèves ou débuts d'émeutes ont déjà amené mes prédécesseurs à intervenir sur place, en montrant la force. Il n'est donc pas mauvais de rappeler par notre présence, à cette turbulente main-d'œuvre jaune, que le « gendarme » n'est pas loin, et qu'il monte toujours une garde vigilante.

Les fonds étant trop grands pour nous permettre de mouiller devant le wharf de Makatéa, je me résous à amarrer provisoirement la *Cassiopée* sur l'un des coffres que prennent les cargos en attente, à quelques centaines de mètres des brisants du rivage (Amiral Jean Decoux, *Sillages dans les mers du Sud*, Plon, Paris, 1953, p. 283).

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 1^{er} octobre 1925)

Les comptes de l'exercice 1924, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 15 octobre, font apparaître un chiffre de bénéfice de 2 millions 711.375 fr. contre 1.628.140 fr. en 1923. Avec le report antérieur, le solde disponible atteint 3.011.375 francs.

Au bilan, les immobilisations après amortissements, sont de 8.812.197 fr. L'actif disponible ou réalisable atteint 8.906.750 fr., en regard de 1.375.266 fr. de passif exigible. Le capital est de 13 millions.

Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 35 fr. par action.

Il demandera à l'assemblée extraordinaire qui suivra l'assemblée ordinaire l'autorisation de procéder à une augmentation de capital.

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 27 octobre 1925)

Émission au pair de 6.000 actions nouvelles de 500 fr., qui porteront le capital de 13 à 16 millions; ces actions sont déversées par préférence aux actionnaires actuels à raison d'une action nouvelle pour cinq anciennes, et, au delà, de trois actions nouvelles pour treize anciennes.

NOS BELLES COLONIES D'OCÉANIE
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 novembre 1925)

.....

C'est surtout à la Nouvelle-Calédonie et aux Hébrides que l'Indochine a été jusqu'ici intéressée (nous ne dirons pas : s'est intéressée) et qu'elle est appelée à s'intéresser.

Cependant la lointaine Tahiti, ou plutôt sa satellite Makatéa, a aussi reçu son contingent de travailleurs tonkinois. Nous n'approuvons pas, quant à nous, un envoi aussi lointain de gens, qui n'ont certainement aucune idée de l'exil qu'on leur propose.

Les Hébrides et la Nouvelle-Calédonie ne sont, par contre, qu'à trois semaines du Tonkin et l'on peut espérer des relations plus fréquentes, plus directes et plus rapides qu'aujourd'hui. Le contrôle est plus facile aussi et plus efficace. Surtout les Annamites s'y trouveront en groupes assez nombreux pour souffrir moins de la nostalgie.

Mais l'envoi de paysans tonkinois aux mines de phosphates de la triste Makatéa... si encore c'était à sa belle voisine Tahiti ! ... ressemble un tantinet à de la traite d'esclaves et ce qui est vraiment piquant, c'est que c'est l'œuvre d'un cartelliste pur : M. Daladier.

.....

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 12 décembre 1925)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, au siège, 28, rue de Châteaudun, à Paris, a régularisé la récente augmentation du capital social, porte de 13 à 16 millions, par la création de 6.000 actions nouvelles de 500 fr. de nominal.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 22 septembre 1926)

Les comptes de l'exercice 1926, qui étaient présentés à l'assemblée du 6 octobre, font ressortir un bénéfice de 2.869.995 fr., contre 2.711.375 fr. pour le précédent exercice. Avec le report antérieur, le solde disponible est de 2.686.987 fr. Le dividende sera vraisemblablement maintenu à 7 % par action ancienne, soit 35 fr. brut.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1000 :

Phosphates de l'Océanie

Conseil d'administration : G. Hersent, J. B. D. Hersent, R. Johnston, J. Pilter, B. C. Balding, J. Ewart, A.-J. King, E. Touze, L. Bertrand, F. Gorchs-Chacou, A.-R. Dickinson, R. Galoppe, M. Carrier, G. Bouffé.

Iles du Pacifique. — Cie des Phosphates de Makatea
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 mars 1927)

Cette exploitation est située dans une île dépendant de l'archipel des Tuamotu à 130 milles au nord-est de Tahiti. La teneur en phosphate tribasique de chaux est supérieure à 80 %. Les expéditions, qui se font surtout sur la Norvège, oscillent annuellement entre 70 et 80.000 t. de phosphates alors que les réserves reconnues sont estimées à 10 millions de tonnes environ. L'exploitation est prospère mais pourrait prétendre à un plus grand développement.

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 5 octobre 1927)

Les comptes de l'exercice 1926, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 19 octobre, se soldent par un bénéfice net de 6 millions 66.509 fr., contre 2.369.995 fr. précédemment. Compte tenu du report antérieur, le disponible s'élève à 6.565.997 fr. contre 2.686.967 fr. pour l'exercice 1926. Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 60 fr. par action, contre 35 fr. l'an dernier.

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 20 octobre 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant par un bénéfice net de 6.066.509 fr. Compte tenu du report antérieur, le disponible s'élève à 6.565.997 fr. Le dividende net a été fixé à 19 fr. 20 par action nominative entièrement libérée, 33 fr. 525 par action nominative libérée d'un quart et 43 fr. 55 par action au porteur.

MM. J -B. Hersent et R. Galoppe, administrateurs sortants, ont été réélus.

Phosphates de l'Océanie
(*La Presse*, 21 octobre 1927)

L'assemblée ordinaire du 19 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1926 et voté le dividende annoncé de 12 p. 100 contre 7 p. 100.

Phosphates de l'Océanie
(*Le Journal des finances*, 10 juin 1928)

Après de longues années de mise en train, la Compagnie française des phosphates de l'Océanie semble entrée dans une période de grande prospérité, particulièrement depuis 1925, date à laquelle l'augmentation du capital à 16 millions a permis d'accroître la puissance de production de l'affaire en proportion avec les débouchés que lui assure l'absence de concurrence sérieuse pour la fourniture des phosphates au Japon, à la Nouvelle-Zélande et aux îles du Pacifique.

Le gisement est situé à Makatéa, à 200 kilomètres de Tahiti ; il contient des phosphates d'une haute teneur atteignant jusqu'à 80 %. La production, qui s'élevait déjà à 100.000 tonnes en 1925, a dû être accrue dans de larges proportions depuis, puisque les bénéfices réalisés en 1926 sont d'un ordre triple de ceux de l'exercice précédent. Le tableau suivant résume les progrès accomplis :

Exercice	Résultat	Répartition
1924	2.711.376	35
1925	2.369.995	35
1926	6.066.509	60

L'extrême modération du dividende trahit la prudence avec laquelle cette affaire est gérée, et qui a permis la consolidation d'une situation financière excellente. Les disponibilités immédiates sont passées d'une année à l'autre de 767.159 francs à 4.060.000 francs, couvrant plusieurs fois les exigibilités qui n'atteignent que 1.503.000. Les immobilisations ne figurent que pour 8.157.000, alors que leur coût réel s'est élevé à 25.129.000 francs.

Tout paraît donc favorable, tant au point de vue industriel qu'au point de vue financier.

Est-ce à dire cependant que le cours de 6.000 francs actuellement pratiqué, et qui capitalise l'entreprise à près de 200 millions, pourra se justifier par une augmentation suffisante du dividende ? Il faudrait, pour que cette évaluation boursière se maintienne, que les bénéfices aient été, en 1927, encore trois fois supérieurs à ceux de 1926. Si belle que soit l'affaire, c'est peut-être faire preuve d'un peu trop d'optimisme.

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 27 juillet 1928)

Les comptes de l'exercice 1927 se soldent par un bénéfice de 12.004.684 fr. Avec le report antérieur, le disponible s'élève à 12.925.980 fr. Le conseil proposera un dividende de 20 %, soit 100 fr. par action.

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 3 et 10 août 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1927, se soldant par un bénéfice net de 12.004.684 fr., auquel vient s'ajouter le report antérieur, soit 921.295 francs.

Le dividende a été fixé à 100 fr. brut par action. soit, net 82 fr. au nominatif et 75 fr. 20 au porteur. Une somme de 5 millions a été affectée à la réserve spéciale extraordinaire et une somme de 1 million aux amortissements. Le report à nouveau s'élève à 2.065.309 francs.

MM. T. Balding et Philippe Crozier, administrateurs sortants, ont été réélus.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé l'amortissement de moitié du capital social par prélèvement d'une somme de 8 millions sur les réserves.

Elle a décidé également de porter ce capital d'« 16 à 25 millions par la création d'actions de 500 fr., sur lesquelles 16.000 seront réservées à titre irréductible aux anciens actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes.

Enfin, l'assemblée a autorisé le conseil à porter ultérieurement le capital, en une ou plusieurs fois, de 25 à 50 millions.

PHOSPHATES DE L'OCÉANIE (Compagnie française des)
(*Le Journal des finances*, 14 octobre 1928)

À partir du 1^{er} octobre 1928, 250 fr. par actions (à estampiller) à titre de
remboursement partiel.

Phosphates de l'Océanie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 décembre 1928)

L'assemblée du 10 décembre a reconnu sincère et véritable la souscription à la
dernière augmentation du capital social, qui se trouve définitivement porté à 25 millions
de francs.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1057 :
Phosphates de l'Océanie
Conseil d'administration : G. Hersent, J. B. D. Hersent, G. Johnston, J. Pilter, B. T.
Balding, A.-J. King, E. Touze, L. Bertrand, R. Galoppe, M. Carrier, G. Bouffé, Ph. Crozier,
M. Marceron.

L'oligarchie financière et industrielle en France
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mars 1929)

CROZIER, Philippe
Ancien ambassadeur de France.
Administrateur : Société générale, Banque franco-japonaise, Banque des pays de
l'Europe centrale, Crédit foncier argentin, [Compagnie franco-espagnole du chemin de
fer de Tanger à Fez](#), [Compagnie française des phosphates de l'Océanie](#), [Compagnie
générale du Maroc](#).

Phosphates de l'Océanie
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des TP*, 5 septembre 1929)

Société anonyme française constituée le 15 octobre 1908 pour 30 ans.
Siège social : 28, rue de Châteaudun.
Reg. du commerce : 26.081 Seine.
Conseil d'administration : MM. G. Hersent, prés. ; M. L. Bertrand, John Pilter, vice-
prés. ; M. Ét. Touze, adm.-dél. ; MM. G[aston] Bouffe, R[obert] Galoppe, B. Balding,
M[arcel] Marceron, A. J. Kurg, J.-B. Hersent, G. Johnston, Ph. Crozier.
Capital social actuel : 25 millions, en 50.000 act. de 500 fr. 32.000 amorties de
250 fr.
A l'origine, 6 millions, portés en 1910 à 11 millions, à 13 millions en 1912 puis à 16
millions en 1925, et au chiffre actuel en 1928.
Actions : 50.000 act. de 500 fr. libérées et dont 4.000 en rémunération d'apports.
Parts de fondateur : Néant.
Obligations : Au bilan au 31 déc. 1927, il n'existait pas d'obligations.

Réparation des bénéfices : 1° 5 % à la rés. légale ; 2° 5 % aux act.; 3° 10 % au Conseil 4° tous prélèvements de prévoyance, s'il y a lieu. Le solde aux actions.

Attributions au conseil : jetons de présence et participation aux bénéfices comme ci-dessus.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale ord. : Dans l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Convocation 25 jours à l'avance. Dépôt 5 jours à l'avance.

Cotation : Marché officiel au comptant.

Service financier : Société Générale, Banque Lambert-Biltz.

Sources documentaires : *B.A.L.O.* du 20 août 1928. Notice de la Chambre Syndicale des agents de change.

Notice. — Cette société exploite, dans l'archipel tahitien, à l'île de Makatéa, des gisements de phosphates tricalciques titrant 80 % qui lui ont été apportés par la Société française des îles du Pacifique.

La mise en valeur du gisement dans une île corallienne, éloignée de 200 kilomètres de Papeete, et d'accès difficile, a demandé de longs efforts. Les derniers résultats ont été les suivants :

	Bénéfices nets	Amortissements et réserve	Dividende
	(en milliers de fr.)		(en fr.)
1925	2.369	—	35
1926	6.066	3.000	—
1927	12.004	5.000	100
1928	17.844	(1)	(1)

(1) Bilan et comptes de 1928 non encore approuvés.

La société domine le marché des phosphates dans l'Extrême-Orient et vend ses produits en Chine, au Japon, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans les îles de la Sonde.

Les actions ont été introduites au Parquet au comptant le 3 septembre 1929 à 12.000 les act. anc. et 12.200 les act. nouv. sous l'égide de la Banque Lambert-Biltz.

OCÉANIE

Compagnie des phosphates de l'Océanie

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} novembre 1929)

Cette société exploite dans une île de l'Océanie, à Makatéa, un gisement de phosphate riche qui lui a laissé en 1928, un bénéfice net de 17 millions. Elle s'assure facilement la main-d'œuvre nécessaire au développement de ses exploitations, mais il manque au rapport présenté à l'assemblée du 16 courant le chiffre de la production, qu'il serait cependant intéressant de connaître au point de vue des statistiques générales de production de phosphate.

Phosphates de l'Océanie
(Le Temps, 16 décembre 1929)

Constituée en 1908, cette société exploite dans l'île de Maketa, à 200 kilomètres au nord de Tahiti, un gisement de phosphate, particulièrement riche puisque sa teneur varie de 80 à 85 %. Le tonnage reconnu est très important mais ce n'est qu'au prix de longs efforts que la société a pu entrer dans la période rémunératrice.

Tout était en effet à créer pour obtenir une exploitation rationnelle : il fallut aménager un port avec un pont-jetée pour faciliter le chargement, établir des voies d'accès et organiser les installations industrielles nécessaires à l'exploitation, et cela souvent avec une main-d'œuvre difficile à recruter.

Aussi bien, ce n'est guère qu'en 1919 que la société commença à recueillir le fruit de ses patients travaux de mise en valeur du gisement.

Mais, depuis, les bénéfices ont progressé rapidement. La société occupe une situation privilégiée et trouve dans les pays d'Extrême-Orient Chine, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande une clientèle assurée, qui ne fait d'ailleurs que s'accroître avec le développement agricole de ces pays.

La tableau ci-dessous montre combien a été rapide l'extension des affaires sociales

Exerc.	Bénéf.	Amortissement et réserve	Divid. p. act.
1920	1.832.609	1.263.364	Néant
1921	807.616	1.207.616	—
1922	1.187.486	1.187.486	—
1923	1.628.140	1.628.140	—
1924	2.711.376	1.635.569	35
1925	2.269.995	1.118.500	35
1926	6.066.509	3.303.325	60
1927	12.004.684	6.600.234	100
1928	17.844.744	8.500.000	150

On remarquera la prudence de la gestion financière, la moitié à peine des bénéfices étant répartie. C'est beaucoup plus par les prélèvements sur les bénéfices que par l'augmentation du fonds social que la société a financé ses immobilisations. Le capital, qui était à l'origine de six millions de francs, divisé en 12.000 actions de 500 francs, dont 4.000 furent remises pour rémunération d'apports en nature, atteignait seulement 16 millions en 1928, alors que les amortissements et réserves avaient été dotés de près de 22 millions de francs. A cette époque, une assemblée extraordinaire décida de rembourser 250 francs sur chaque action de 500 francs et de porter le capital de 16 à 25 millions par émission de 18.000 actions nouvelles de 500 francs, émises au pair.

La situation financière est des plus saines. Les immobilisations ne figurent au bilan que pour 15 millions et demi en chiffre ronds alors que leur prix de revient est de 34 millions et demi environ. Il convient en outre d'indiquer que les réserves, après ventilation des comptes de 1928, s'élèvent, à 16 millions et demi.

La trésorerie est, d'autre part, très à l'aise. Pour faire face à 11.400.000 francs d'exigibilités, dividendes et tantièmes du conseil compris, la société dispose de 20

millions en caisses et banques, auxquelles s'ajoutent plus de 3 millions de débiteurs divers et près de 9 millions de stocks et approvisionnements.

La société a mis en service, au cours de l'exercice écoulé, un pont-jetée qui a permis d'améliorer les conditions d'embarquement de minerai. En outre, elle a acquis un nouveau vapeur qui lui permettra d'accélérer ses livraisons. Elle se trouve donc maintenant dotée d'une organisation industrielle avec laquelle elle fera face aisément à l'accroissement des demandes. Son avenir se présente ainsi sous les plus heureux auspices.

À vrai dire, ce sont des éléments dont le cours des actions tiennent déjà très largement compte. (On sait que ces titres doivent prochainement être divisés en cinquièmes.) Introduites en septembre dernier au marché officiel au cours manifestement exagéré de 12.150 francs, les actions de jouissance s'obtiennent maintenant aux environs de 9.000. A ce niveau, les bénéfices nets du dernier exercice, amortissements non déduits, sont capitalisés à 4 % environ et le rendement net des actions ne ressort guère qu'à 1 % net. C'est dire que la Bourse a déjà assez largement escompté l'avenir.

PAUL MONET,
Les Jauniers, histoire vraie, Gallimard, 1930.

[Où notre justicier confond [André Touzet](#),
ancien directeur de cabinet d'Albert Sarraut en Indochine,
et Étienne Touze, fondateur des Phosphates de l'Océanie !]

[53] L'île de Matekoa [*sic* : *Makatéa*], formée de phosphates presque purs, est exploitée par la Société des Phosphates de l'Océanie. Le directeur général de cette société est un ancien capitaine [André Touzet] attaché naguère au bureau d'un gouverneur général de l'Indochine qui fut depuis ministre [Albert Sarraut] et est [54] bien connu par ses hautes ambitions pour l'empire du Pacifique ; en remerciement de ses bons services, ce jeune officier fut nommé sous-préfet, chef de cabinet du grand homme, puis gouverneur des Colonies ; il préféra ne pas rejoindre son poste et démissionner pour entrer comme directeur à la Société des Phosphates qui lui fit récemment un petit cadeau d'un million de revenus en reconnaissance des facilités qu'il sut lui procurer par les hauts appuis dont il disposait.

Bien que la situation de cette société (actions émises à 500 francs et négociées récemment 9.000 francs — capital initial de 11 millions porté à 25 millions) puisse lui permettre aisément de s'offrir des coolies chinois volontaires, cette société préféra user de son influence auprès des pouvoirs publics pour obtenir des coolies tonkinois plus [55] économiques et recrutés plus aisément avec l'aide officielle.

Les coolies annamites, surveillés par les indigènes Maoris, ces « brutes dont le seul talent est de savoir briser une cuisse d'un coup de trique », trouvèrent mauvais que leurs « gardiens » se permissent couramment de tenir crûment et publiquement à leurs femmes les pires propos en se livrant cyniquement sur elles à des attouchements et voulurent s'opposer à ce que leurs épouses fussent violées sous leurs yeux et ceux de leurs enfants : ils furent abattus à coups de fusils par les gardiens ; il y eut une dizaine de tués, une trentaine de blessés, et les Annamites qui s'étaient permis de résister à coups de bâtons aux gardiens qui les abattaient à coups de fusils furent condamnés par un juge « forain », qui négligea de prononcer nulle peine même légère contre les meurtriers. Citons à ce [56] propos le passage suivant de la lettre que de Monpezat adressa le 7 février 1928 au gouverneur général intérimaire » [Robin] :

« ... Les héros échauffés ne s'arrêtaient pas de tirer. On voyait plusieurs cadavres sur la voie ferrée qui sert au transport du minerai. Des blessés se traînaient en gémissant.

« Des scènes répugnantes se sont alors produites qui n'avaient pas l'excuse de l'entraînement du combat, car la fusillade avait cessé depuis assez longtemps. On a vu des soldats Tahitiens s'acharner sauvagement sur de malheureux blessés. Les témoins de ces actes ignobles affirment que des gendarmes français sont intervenus pour arracher les victimes à leurs tortionnaires et qu'ils ont pu en maîtriser quelques-uns. Mais, fait significatif, nul n'a été maintenu en état d'arrestation [57] tant on savait d'avance que l'impunité des criminels était certaine.

« Les Annamites ont été consignés dans leur camp, avec défense formelle d'en sortir. Même pour l'enterrement des victimes, on n'a toléré qu'une délégation, d'ailleurs assez imposante. On aurait bien voulu découvrir des armes sérieuses dans le camp annamite, afin de justifier un peu la férocité des Tahitiens ; aussi y eut-il perquisitions sur perquisitions : on ne put trouver que des bâtons...

« Le jour même de l'enterrement, il fallut, pour manger, reprendre le travail.

« Puis les habitants de l'île virent arriver un singulier magistrat. C'était un juge *forain* qui semble, d'après mes renseignements, avoir fait à la fois le métier de juge d'instruction et celui de président du tribunal correctionnel. Il a distribué libéralement des années de prison [58] aux victimes. Il ne paraît pas que les assassins aient été inquiétés ! Il existe à Papeete un Tribunal dit Supérieur (il n'y a pas de quoi !) lequel a confirmé les peines et les aurait même, assure-t-on, allongées. Mais malgré la *supériorité* constitutive de cette juridiction, les lâches assassins restent impunis... Il en est de même, naturellement, pour la puissante Compagnie...

« Quant au gouverneur des Établissements de l'Océanie, il s'est montré supérieur à la Cour supérieure elle-même. Disons qu'il a été hypersupérieur. Il y est allé d'une belle déclaration affirmant hautement que c'est le lapin qui a commencé, qu'il a accumulé tous les torts et qu'on fit bien de le fusiller.

« Il ne vous échappera pas que cet ordre du jour est extrêmement flatteur pour l'armée tahitienne. D'autant qu'il comble une lacune : ces soldats Maoris n'ont pas eu l'oc- [63] casion de s'illustrer sur les champs de bataille européens, tandis que les Annamites avaient eu cet avantage. Une compensation s'imposait. On voit que nous savons nous souvenir. » [...]

[97] Longue et très éloquente réponse du 17 novembre [1928] de M. de Monpezat ... Il s'élève contre le nouveau cadeau fait par le Gouvernement à la riche *Société des Phosphates* à qui celui-ci envoie deux médecins *en assurant leur traitement (Volonté indochinoise, 18-11-28)*. Il insiste sur ce fait que le pécule ouvrier, [98] obligatoire en Cochinchine, n'est pas imposé aux établissements du Pacifique. [...]

[98] Le 19 novembre 1928, le Gouverneur général intérimaire [Robin] prononce un grand discours à l'ouverture du conseil de gouvernement. [...] [99] Au cours des séances de ce Conseil, de Monpezat revient avec une insistance implacable sur la question. [...] [101] A propos du paiement par l'Indochine du traitement des deux médecins auxiliaires envoyés aux îles du Pacifique, de Monpezat revient sur les atrocités de Matekoa [Makatéa] et exige la lecture publique, par l'administrateur D. [Delamarre] naguère envoyé en mission, du procès-verbal de la gendarmerie, accablant pour les gardiens Maoris.

L'impression produite sur les membres du Conseil du gouvernement est profonde.

Puis il donne lecture au conseil d'un extrait du journal *Le Petit Bleu* [Oulman] du 11 septembre précédent, sous la rubrique « Phosphates de l'Océanie » :

« Sa constitution (de cette Société) remonte à 1906 [1908], avec un capital primitivement de 6 millions qui fut porté à 11 millions en 1910 [1912], à 13 millions en 1920 et à 16 millions en [102] 1925, représenté par 32.000 actions de 500 francs.

« Elle exploite, en Océanie, les gisements de l'île Matekoa [Makatéa].

« Pour ne pas remonter au delà de 1920 à 1927, ses bénéfices ont successivement atteint 1.832.609 fr., 1.807.616 fr., 1.187.486 fr., 1.628.140 fr., 2.711.375 fr., 2.369.995 fr., 6 millions 066.509 fr., pour bondir en 1927 à 12 (douze millions) 004.684 francs, auxquels s'ajoutait un report à nouveau précédent de 921 mille 295 francs.

« Les accroissements de capitaux qui paraissent impressionnants sont dus à l'ingénieux mécanisme suivant :

« L'assemblée extraordinaire a décidé d'amortir partiellement le capital, à concurrence de 250 francs par action de 500 francs, amortissement qui se justifie par la nature spéciale des exploitations de la Société et par la situation financière [103] actuelle. Le décaissement nécessaire de 8 millions absorbera la réserve spéciale, portée à ce chiffre par le prélèvement de 5 millions sur les bénéfices de 1927, en faveur de cette réserve. Pour ne pas gêner la trésorerie, il a été décidé de porter le capital de 16 à 25 millions. Sur cette augmentation de 9 millions, une tranche de 8 millions est réservée aux actionnaires qui pourront souscrire, au pair, une action nouvelle à titre irréductible pour deux actions anciennes. Le reliquat d'un million a été réservé en faveur de deux membres du conseil. MM. X... et Y..., en reconnaissance de leur action prépondérante sur la marche et le développement des « affaires sociales »...

« En tout cas, commente de Monpezat, pour un capital initial de 6 millions qui a été porté à 16 millions en 1925 et qui va être porté à 25 millions *sans que les heureux* [104] *actionnaires changent et aient à déboursé un centime*, la Société encaisse environ 13 millions de bénéfices en 1927 y compris un joyeux report de 924.295 francs.

(Notons que l'heureux actionnaire X... au million en actions rapportant du cent pour cent est l'ex-capitaine, sous-préfet, chef de cabinet, gouverneur « in partibus » dont il a été parlé).

L'article se termine ainsi :

Elle (l'action des Phosphates de l'Océanie de 500 francs) a été introduite à la cote du Syndicat des Banquiers en valeur au comptant, en 1924, à 456 francs. Elle a coté, l'an dernier (1927), au plus haut, 3.750 francs. Elle se traite largement au-dessus de 8.000 depuis quelques semaines.

« Nul doute que les actionnaires useront de leur droit qui, par le remboursement qui leur est fait, simultanément, peuvent souscrire [105] pour deux actions anciennes, un action nouvelle, au pair de 50 francs, sans avoir à déboursé un centime. De telles occasions son malheureusement trop rares !...

De Monpezat ajoute à cette longue citation le commentaire suivant :

« Et voilà les pauvres bougres qui ne peuvent pas se payer, paraît-il, des coolies chinois ! Il est vrai que le gouvernement céleste, devant les assassinats de ses coolies, serait peut-être moins patient que le gouvernement de l'Indochine. Mais qu'importe que le sang coule sur un rocher du Pacifique si un fleuve d'or remplit les poches des heureux actionnaires !

« Seulement nous croyons que même sans les atrocités que nous déplorons, et même avec la main-d'œuvre chinoise, les dividendes n'auraient pas cessé d'être... coquets.

[106] « Un mot pour finir : pas un kilogramme des phosphates extraits ne va à une colonie française... ni en particulier en Indochine. »

Les rapatriés travaillaient soit aux mines de nickel, soit aux plantations de café de la Nouvelle-Calédonie ou aux carrières de phosphate dans une des îles de l'archipel de Tahiti.

Trois ou quatre de ces derniers ont subi une peine de deux ans de prison, à la suite d'une émeute importante qui fut réprimée sévèrement et à laquelle M^{me} Titayna, la journaliste qui fit le tour du monde pour le compte des « Lectures pour tous », fit allusion dans une de ses relations de son voyage.

Cette émeute éclata à la suite du mécontentement des Annamites devant les agissements des naturels du pays qui cherchaient à enlever leurs femmes pour les emmener de force avec eux. Plusieurs Annamites reçurent des blessures d'armes à feu. Le calme fut ramené à grand peine. Ces faits regrettables eussent été évités peut-être si l'on avait assuré la protection des femmes annamites contre les entreprises des indigènes de là-bas, si nous en croyons ce que nous conte un de ceux qui furent mêlés à la rébellion en question.

Phosphates de l'Océanie
(*Le Temps*, 11 juin 1930)

Les expéditions de 1929 ont atteint 237.989 tonnes contre 133,306 en 1928.

PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(*Les Annales coloniales*, 16 septembre 1930)

L'exercice 1929 se solde par un bénéfice net supérieur à 21.000.000 en augment. sur l'exercice 1928 qui s'élevait à 17.844.745 fr. Le conseil augmentera vraisemblablement le dividende, fixé l'an dernier, à 150 fr. par act. de 500 fr. ces dernières ayant été divisées depuis en act. de 100 fr.

PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(*Le Journal des débats*, 17 septembre 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 se soldent par un bénéfice net supérieur. à 21 millions, en nouvelle augmentation sur celui de l'exercice précédent pour lequel il s'élevait à 17.844.745 francs. Ces résultats permettront vraisemblablement au conseil de proposer une augmentation du dividende fixé, l'an dernier, à 150 francs par action de 500 francs.

Phosphates de l'Océanie
(*Les Annales coloniales*, 11 octobre 1930)

Bénéf. de l'exercice 21.734.630 fr. contre 17.344.744 fr. en 1928. Y compris le report de l'exercice précéd., le solde disponible ressort à 23 millions 272.188 fr. Dividende proposé : 37 50 brut aux act. amort. 1 à 100.000 et 40 brut aux act. numéros 160001 à 250000, ce qui représente 40 fr. par act. actuelle de 100 fr. contre 150 fr. par act. de 500 fr. l'an dernier.

Une assemblée extraordinaire, convoquée le 20 courant, statuera sur l'amortissement partiel du capital par remboursement de 50 fr. sur chacune des 90.000 act. représentant les 18.000 act. de 500 fr. émises en 1928 et divisées depuis. Les 160.000 autres act. de 100 fr. existantes sont déjà remboursées de 50 %.

Au bilan : immobilisations : 44.000.000 contre 81.500.000 fr. Disponible et réalisable : 40.000.000 fr. env. contre 33.400.000 fr.

Réserves diverses : 9.400.000 fr. contre 1 million 500.000 fr. ; créiteurs divers 5 millions 840.000 fr. contre 2.422.000 fr.

Phosphates de l'Océanie
(Cote de la Bourse et de la banque, 13 octobre 1930)

Le conseil d'administration des Phosphates de l'Océanie a l'intention de proposer aux actionnaires un amortissement partiel du capital. Cet amortissement s'effectuerait par un remboursement de 50 fr. sur les 90.000 actions provenant de la division en cinquièmes des 18.000 actions de 500 fr. émises en 1928. Les 166.000 autres actions de 100 fr. composant le capital sont déjà remboursées de 50 %.

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1929 se soldent par un bénéfice de 21.734.630 fr. contre 17.844.741 fr., formant, avec le report antérieur, un solde disponible de 23.272.188 fr. contre 19.910.045 fr. Le dividende serait fixé à 40 fr. brut par action non amortie et à 37 fr. 50 brut par action amortie de moitié, ce qui représente une forte augmentation de la répartition aux actionnaires puisque l'an dernier, l'action de 500 fr. nominal avait reçu 150 fr.

Phosphates de l'Océanie
(Le Journal des finances, 31 octobre 1930)

Heureuses sont les sociétés dont le conseil d'administration peut, à l'instar des Phosphates de l'Océanie, borner les renseignements du rapport annuel à cette simple phrase :

« Ces résultats se passent de commentaires et vous montreront que la marche de votre affaire a continué à être satisfaisante. »

De fait, le tableau suivant se suffirait presque à lui-même (en 1.000 francs) :

	Capital	Bénéfices	Réserves	Dividendes + tantièmes
1925	13.000	2.369	1.118	1.058
1926	16.000	6.066	3.303	2.340
1927	16.000	12.004	6.600	4.260
1928	25.000	17.844	9.392	8.980
1929	25.000	21.784	6.117	11.676

Cette année, le dividende est de 40 francs pour les actions entièrement libérées et de 37 fr. 50 pour les actions libérées de moitié ; avec les tantièmes, il n'absorbe guère plus

de la moitié des bénéfiques, et permet d'affecter aux réserves 6.117.828 francs ; en outre, un amortissement partiel du capital, à raison de 59 francs par action, a été décidé ; de ce fait, le capital sera amorti de moitié.

Le bilan, au 31 décembre 1929, est irréprochable. On peut même dire qu'il est presque unique ; nous le comparons ci-dessous à celui du 31 décembre 1928 :

	1928	1929
ACTIF		
Frais de premier établis., apports, etc.	1	1
Immeubles, installations, etc.	12.165.373	18.310.870
Mobiliers	546.452	678.410
Matériel flottant	2.744.698	4.638.510
Dépôts en garantie	24.760	24.780
Avances sur contrats	492.982	257.873
Stocks et approvisionnements	8.894.304	10.271.570
Phosphates en magasin	611.919	784.410
Titres divers	105.131	115.131
Débiteurs divers	3.217.740	3.785.270
Caisse et banques	20.018.560	24.675.735
	<u>48.821.858</u>	<u>63.492.676</u>
PASSIF		
Capital		
Non amorti	17.000.000	17.000.000
Amorti	6.000.000	6.000.000
Réserve légale	1.489.924	2.382.171
Réserve spéciale extraordinaire	—	7.000.000
Créditeurs divers	2.421.878	6.838.216
Profits et pertes :		
Bénéfice de l'exercice	17.844.744	21.734.630
Report de l'exercice précédent	2.065.300	1.537.557
	<u>48.821.858</u>	<u>63.492.576</u>

Les exigibilités sont couvertes six fois par l'actif disponible et réalisable ; les espèces en caisse et banques dépassent le montant du capital. Tout cela, évidemment, se passe de commentaires.

Le plus curieux de cette affaire est que ses dirigeants, tout en sachant parfaitement la conduire, ne se sont réellement pas emballés, au début, sur ses possibilités. Le titre a été introduit en 1924 au-dessous du pair !

Un capitaliste qui aurait acheté 13 actions de 500 fr. à l'introduction, qu'il aurait payées $454 \times 13 = 5.902$ fr., aurait pu souscrire au pair 3 actions en 1925 et 8 actions en 1928. Il aurait, actuellement, 24 actions anciennes de 500 francs divisées depuis en cinquièmes, soit 120 actions de 100 francs, ayant une valeur de 146.000 francs. C'est un cas qui vaut d'être noté dans les annales capitalistes.

La question qui se pose pour les Phosphates de l'Océanie comme pour Kali Sainte-Thérèse — ces deux affaires ont suivi un développement industriel comparable — est de prévoir à quel moment elle « plafonnera ».

Actuellement, elle ne craint ni la concurrence, ni l'épuisement de ses gisements phosphatiers, et rien de prévisible, sinon certains ralentissements passagers de la demande — ou quelque catastrophe subite — ne paraît devoir assombrir son horizon. Par exemple, si 1930. année de crise générale, peut marquer un temps d'arrêt, 1931 devrait, en bonne logique, pousser la courbe des bénéfices au-delà de 25 millions.

Quoi qu'il en soit, l'affaire qui représente 300 millions de valeur boursière ne paraît pas, en ce moment, capitalisée à un niveau excessif. Le dividende de 40 francs, n'offre, il est vrai, qu'un rendement de 3 % brut, mais il paraît solidement garanti, puisqu'il n'absorbe guère plus de la moitié des bénéfices.

Rapport Porlier-Spitz, 1931.

www.des.pf/itereva/pedagogie/index.php/ 29 novembre 2001

« En ce qui concerne les phosphates de Makatéa, la colonie n'en a jamais profité, bien que l'exploitation des phosphates ait fourni plus de 20 millions de bénéfices, tant en 1929 qu'en 1930... Les actionnaires auraient donc pu équitablement supporter une juste part des impôts et taxes écrasant les contribuables... »

Phosphates de l'Océanie
(*Le Temps*, 31 octobre 1930)

L'assemblée du 29 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1929 et voté le dividende de 40 francs par action non amortie et de 37 fr. 50 par action remboursée de moitié.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a décidé un amortissement partiel du capital par remboursement de 50 francs par titre sur les actions 160.001 à 250.000.

[Transfert du siège du groupe SCAC et de ses filiales et participations]
(*Les Archives commerciales de la France*, 10 décembre 1930)

PARIS. — Modification, — Société dite Cie FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'OCÉANIE, 28, Châteaudun. — Transfert du siège, 2, Lord Byron. — 10 juin 1930.

REMBOURSEMENT DE CAPITAL
PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(*Le Journal des finances*, 26 décembre 1930)

Il sera procédé, à partir du 5 janvier 1931, sur présentation des titres pour estampillage, au remboursement partiel, à raison de 50 francs par titre, des actions n° 160.001 à 250.000.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1080 :

Phosphates de l'Océanie

Conseil d'administration : G. Hersent, J. B. Hersent, G. Johnston, J. Pilter, B. T. Balding, A.-J. King, E. Touze, L. Bertrand, R. Galoppe, G. Bouffé, Ph. Crozier, M. Marceron.

Phosphates de l'Océanie
(*Les Annales coloniales*, 5 janvier 1931)

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie française des phosphates de l'Océanie, en date du 29 octobre 1930, a décidé le remboursement d'une somme de 60 francs sur chacune des actions n° 160001 à 250000.

En conséquence, à partir du 5 janvier présent mois, les actions n° 160001 à 240000 de ladite société ne se négocieront plus qu'en titres estampillés du remboursement de 50 francs, mais continueront à être inscrites à la cote officielle sous une rubrique distincte des actions n° 1 à 16000.

Les phosphates de Makatéa
distribuent 40 % de dividende
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 mars 1931)

L'assemblée ordinaire de la Cie française des phosphates de l'Océanie (exploitation dans l'île de Makatéa, Établissements français de l'Océanie), tenue le 29 octobre, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1929 se soldant, par un bénéfice de 21.744.630 fr., non compris le rapport antérieur de 1.537.557 francs.

Le dividende payable depuis le 1^{er} novembre, a été fixée à 40 %.

M. Georges Hersent et Sir John Pilter, administrateurs sortants, ont été réélus.

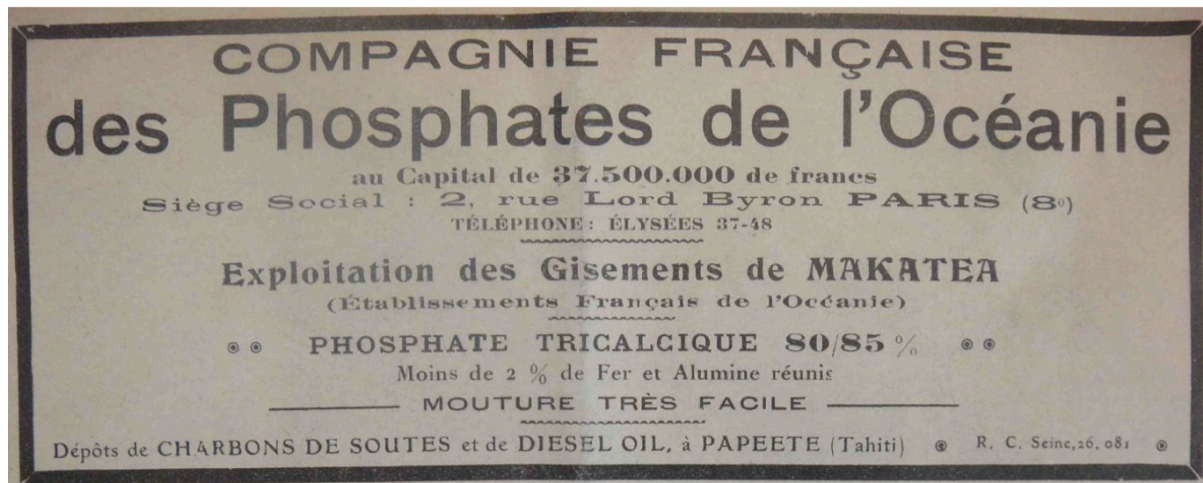
Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé l'amortissement partiel du capital à raison de 50 fr. pour chacune des actions numérotées de 160.000 à 250.0000.

Journal de la marine marchande.

AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE
Marché officiel
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mars 1931)

Phosphates de l'Océanie. — À partir du 30 mars, les 10.000 actions de 100 francs, amorties de 50 fr., n° 240001 à 230000, seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant, sous la même rubrique que les actions n° 100001 à 240000. Par suite, le nombre des actions de ladite société, négociables sur notre marché, se trouve porté de 240.000 à 250.000.

AVRIL 1931 :
CAPITAL PORTÉ À 37,5 MF



Document aimablement communiqué par Frédéric Angleviel

- Gaüzière (Richard) et Angleviel (Frédéric),
Nomenclature de la scripophilie néo-calédonienne et néo-hébridaise (1895-1992). Actions, obligations et emprunts. GRHOC (Groupe de recherches en histoire océanienne contemporaine). 180 p., 345 x 260 mm. 250 photographies, cartes et illustrations. Diffusion GRHOC-Footprint Pacifique, 2013, 5.900 CFP. <http://pacific-bookin.nc/>

PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 avril 1931)

La Compagnie Française des Phosphates de l'Océanie procède à l'émission de 125.000 actions, jusqu'au 21 mai inclus. En conséquence, du 21 au 29 avril, les actions n° 1 à 160000 et 160001 à 250000 de ladite Société se négocieront respectivement sous deux rubriques distinctes : actions droit à la souscription, coupon n° 10 attaché ; actions ex-droit à la souscription, ex-coupon n° 10. En vue de faciliter l'exercice du droit de souscription, les opérations pourront se traiter jusqu'au 15 mai inclus, à des cours représentant uniquement la valeur du droit.

Compagnie française des phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 22 octobre 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1930 faisant apparaître un bénéfice net de 17.668.371 fr. Addition faite du report antérieur de 6.477.679 fr., le disponible s'élève à 23.146.050 francs.

Le dividende a été fixé à 40 fr. brut, payable à partir du 1^{er} novembre, à raison de, net : pour les actions n° 1 à 160.000, 31 fr. 50 au nominatif et 25 fr. 10 au porteur ; pour les actions n° 160.001 à 250.000, 33 fr. 60 au nominatif et 26 fr. 70 au porteur.

Après affectation de 2 millions à la réserve extraordinaire, 2 millions au fond de prévoyance pour dividendes ultérieurs et de 2 millions aux amortissements, une somme de 5.864.214 fr. a été reportée à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateur faite en cours d'exercice de M. Charles Régismanset et réélu MM. A. J. King et Étienne Touze, comme administrateurs.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a ratifié l'augmentation de capital, porté de 25 millions à 37.500.000 fr. par l'émission, au pair, de 126.000 actions nouvelles de 100 fr. chacune.

Compagnie française des phosphates de l'Océanie
Société anonyme au capital de 37.500.000 francs
2, rue Lord-Byron, Paris
(*La Journée industrielle*, 28 octobre 1931)

Les actionnaires de la Compagnie française des phosphates de l'Océanie sont avisés que le dividende de 40 % brut afférent à l'exercice 1930 sera payable contre remise du coupon n° 11, à partir du 1er novembre 1931. aux caisses de Paris et de province de la Société Générale et à la Banque Lambert Biltz. 119, boulevard Haussmann, Paris

Déduction faite des impôts de finance, le montant du coupon sera payé aux taux suivants :

Au nominatif : n° 1 à 160.000, 31 fr. 50 ; n° 160 001 à 250.000, 33 fr. 60.

Au porteur : n° 1 à 160.000, 25 fr. 10 ; n° 160 001 à 250.000, 26 fr. 70.

PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} octobre 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 se soldent par un bénéfice de 7.211.956 francs contre 17.668.371 francs en 1930. Compte tenu du report antérieur, le total disponible s'élève à 13.076.170 francs contre 23.146.051 francs.

Le conseil proposera à l'assemblée de fixer le dividende à 25 fr. au lieu de 40 fr. précédemment.

À l'actif du bilan au 31 décembre 1931, les immobilisations sont sans grand changement à 23.392.880 francs contre 23.580.714 francs de même que le réalisable à 21 millions 364.511 francs contre 21.041.609 francs. Dans celui-ci, les stocks sont de 10.901.360 francs contre 13.588.953 francs. Le phosphate en magasins passe de 750.630 francs à 2.976.532 francs, les débiteurs divers sont de 5.954.874 francs contre 5.257.725 francs, les disponibilités s'élèvent à 15.675.319 fr. auxquelles s'ajoutent 6.283.200 francs d'actionnaires.

Au passif, le capital est passé de 25 millions à 37.500.000 francs, les réserves atteignent 13 millions contre 15 millions tandis que les créiteurs divers sont en sensible diminution à 3.245.206 francs contre 6.161.511 francs.

ÉTUDES FINANCIÈRES
Phosphates de l'Océanie
(*Le Temps*, 14 novembre 1932)

Dans son rapport à l'assemblée générale ordinaire du 19 octobre 1932, le conseil d'administration, sans entrer dans de longs détails sur la marche de l'exploitation, établit que, malgré la crise économique qui n'a pas épargné les exploitants de

phosphate, la société a pu réaliser un bénéfice appréciable. Les livraisons de 1931 ont subi une diminution sensible par rapport aux années précédentes, mais les mesures nécessaires ont été prises pour « réorganiser l'exploitation sur la base d'une moins grande activité et, malgré les difficultés qui sont la conséquence de la distance et de l'isolement de l'affaire dans le Pacifique, ces mesures se sont traduites rapidement par une réduction importante de dépenses. »

Comme le phosphate est vendu généralement en monnaie anglaise, la décision prise par le gouvernement britannique, à la fin de septembre 1931, de renoncer à l'étalon d'or, a apporté quelque trouble aux opérations de la société, mais, déclare le conseil, « grâce à diverses mesures que nous avons prises en temps opportun, nous avons pu atténuer dans une proportion appréciable les conséquences que la dévalorisation du sterling pouvait avoir sur cet exercice pour notre société ».

Enfin la marche des exploitations, fortement organisées, a continué à donner toute satisfaction. Le titre du minerai s'est maintenu d'une manière constante, l'allure des gisements est favorable, et, d'autre part, des symptômes d'amélioration dans la situation générale de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, principaux clients de la société, ont été constatés.

Comme on le voit, le rapport, dans son ensemble, témoigne d'une certaine sérénité, malgré l'acuité de la crise mondiale. En fait, la situation solide de l'affaire justifie ce tranquille optimisme.

La Compagnie française des phosphates de l'Océanie est restée assez longtemps inconnue de la Bourse. Elle compte cependant près de vingt-cinq ans d'existence.

Sa création remonte en effet au 2 octobre 1908, époque à laquelle elle a repris les droits et l'actif de la Société française des îles du Pacifique. Les droits apportés lors de la constitution par MM. Léon Bertrand et Félix Gorchs-Chacou, agissant comme liquidateurs de la Société française des îles du Pacifique, consistaient dans l'ensemble des biens, droits et valeurs appartenant à cette société, et comprenaient principalement une concession pour l'exploitation de gisements de guano et de phosphates, de carrières et dépendances dans l'île de Makatea, qui fait partie de l'archipel des Touamotou, dans l'océan Pacifique.

L'île de Makatea, située à 200 kilomètres au nord-est de Tahiti, d'une superficie d'environ 2.400 hectares, était particulièrement considérée comme une des plus riches en phosphate de l'océan Pacifique. Ses gisements contiennent des quantités considérables de phosphates tricalciques, titrant jusqu'à 82-85 % et offrant le grand avantage de pouvoir être exploités à ciel ouvert.

L'organisation de l'affaire demanda néanmoins de longues années et des mises de fonds importantes, car tout était à créer dans l'île et la compagnie a dû procéder à des travaux très considérables, indépendamment des chantiers où est extrait le phosphate; elle a dû construire un port, des voiles ferrées, une centrale électrique, des ateliers de concassage et de séchage, des magasins de stockage, des installations d'embarquement, des habitations pour le personnel avec hôpital, dispensaire, garderie d'enfants, salle de réunion, restaurants, etc.

Pour se rendre compte des difficultés de la tâche à accomplir, indiquons que le seul point de l'île à l'abri des vents réguliers, et, par suite, propice aux embarquements, se trouvait au milieu d'une plage de corail de 300 mètres de largeur, bordée par des falaises verticales d'une hauteur de 50 à 60 mètres. Il fallut établir dans cette falaise un plan incliné pour relier la plage au plateau de l'île et ensuite relier le gisement, qui se trouvait au centre du plateau supérieur, au sommet de la falaise, par un chemin de fer de près de quatre kilomètres traversant un terrain de pinacles de corail : tous les terrassements, durent être exécutés à la main, dans un roc d'une extrême dureté.

Pour ravitailler l'île et transporter les matériaux, des communications régulières durent être établies avec Papeete où aboutissent les services de paquebots reliant Tahiti aux États-Unis et à l'Australie; un navire à vapeur fut acheté pour assurer le service.

Un travail très délicat dut être accompli dans le port de Temoa à Makatea, afin de fixer des bouées pour l'amarrage en rade des navires l'inclinaison du fond de la mer représentant une pente de plus de 45°, il fallut ancrer les bouées à la profondeur de 440 mètres.

De nombreuses difficultés ont entravé longtemps l'entreprise. Elle commençait à produire quand la guerre survint, désorganisant l'exploitation et les transports, ce qui prolongea encore la période préparatoire. Ce n'est que depuis 1920 que l'affaire est entrée vraiment dans la phase productive, mais les progrès sont, depuis lors, remarquables.

Ces dernières années, la société employait, outre son état-major européen, un millier d'ouvriers indigènes et asiatiques ; elle peut extraire et expédier plus de 300.000 tonnes par an. Les phosphates sont d'abord concassés, si cette opération est jugée nécessaire, puis séchés et déposés dans des magasins d'où ils sont repris et transportés mécaniquement jusqu'aux jetées de chargement. Les navires transporteurs sont généralement des cargos de 8.000 tonnes environ. La compagnie a remplacé son vapeur *Océanien*, qui assurait depuis quelques années la liaison entre Papeete et Makatea et qui était devenu insuffisant, par une nouvelle unité, le vapeur *Ville-de-Papeete*, qui est maintenant en service et donne toute satisfaction. La compagnie a aussi augmenté sa capacité de production et d'expédition en aménageant une nouvelle usine de séchage et une nouvelle jetée d'embarquement, grâce à laquelle l'immobilisation des navires à Makatea est maintenant réduite à quelques jours. Un poste de T.S.F. relie Makatea à Papeete (Tahiti), où la compagnie possède des bureaux et un dépôt de charbon de soute. La production est expédiée en Nouvelle-Zélande, au Japon, en Australie, en Chine, aux îles Hawaï, etc. Des livraisons même sont effectuées en Europe où le haut titrage du phosphate de Makatea est apprécié par les fabricants de « super ».

À l'origine, le capital était de 6 millions en 120.000 actions de 500 fr., dont 4.000 d'apport attribuées à la Société française des îles du Pacifique. Celui-ci fut porté en 1910 à 11 millions, en 1920 à 13 millions, en octobre 1925 à 16 millions, par émissions d'actions au pair ; en octobre 1928 à 25 millions par la création de 18.000 actions nouvelles de 500 francs créées jouissance 1^{er} janvier 1928 et émises également au pair. L'assemblée extraordinaire tenue le 2 août 1928, a, en outre, autorisé le conseil d'administration à porter le capital à 50 millions en une ou plusieurs fois.

L'assemblée extraordinaire du 16 octobre 1929 décida la division du capital en actions de 100 francs : les 50.000 actions de 500 francs, dont 32.000 remboursées de 250 francs, furent échangées le 10 février 1930 contre 250.000 actions de 100 francs, dont 160.000 amorties de 50 francs.

Les 90.000 autres actions furent, à leur tour, amorties de 50 francs le 5 janvier 1931, suivant une décision de l'assemblée extraordinaire du 29 octobre 1930. Enfin, le capital a été porté à 37.500.000 francs en octobre 1931, par création de 125.000 actions nouvelles de 100 francs émises au pair.

Il n'a été créé ni parts de fondateur ni obligations. Sur les bénéfices nets annuels, il est d'abord prélevé 5 % pour la réserve légale, puis la somme nécessaire pour fournir aux actions un premier dividende de 5 . non cumulatif ; sur le surplus, le conseil a droit à 10 % ; enfin le solde, après toutes affectations facultatives aux réserves, fonds d'amortissement et fonds de prévoyance, est réparti également entre toutes les actions.

En 1914, la production annuelle s'élevait à près de 85.000 tonnes et les expéditions à 75.000 ; en 1919, la désorganisation causée par la guerre ramena ces quantités respectivement à 26.000 et 32.000 tonnes. La société n'a plus fait connaître, depuis, le montant du tonnage extrait et expédié ; mais à l'aide de divers recoupements, il a pu être établi que les livraisons ont atteint 111.000 tonnes en 1926, 136.000 en 1927, 160.000 en 1928 et plus de 200.000 en 1929. D'après les rapports de la Banque de l'Indochine, l'exportation des phosphates pour les établissements français de l'Océanie

diminue en 1930 de 70.000 tonnes par rapport à 1929 et fléchit encore de 50.000 tonnes en 1931. Le président du conseil de la Société des phosphates de l'Océanie déclarait à l'assemblée d'octobre 1931 « que les demandes de phosphate ne se présentant pas dans les mêmes conditions qu'en temps normal », mais, ajoutait-il, « la société a su par avance suffisamment prévoir cette situation et ramener ses frais généraux et ses dépenses de main-d'œuvre sur place à ce qu'ils doivent être par rapport à sa production. »

On trouvera résumés dans ce tableau ci-dessous les résultats financiers accusés par la société depuis 1918 (en milliers de francs) :

Ex. au 31 déc.	Capital versé et non amorti	Bénéf. nets	Amort.+ réserves	Bénéf. distribuable	Divid. par act.
1918	10.001	159	148	—	—
1919	10.001	855	803	—	—
1920	11.413	1.833	1.263	—	—
1921	11.906	808	1.208	—	—
1922	11.908	1.187	1.187	—	—
1923	11.982	1.628	1.628	—	—
1924	12.028	2.710	1.636	1.059	7 %
1925	13.738	2.370	1.118	1.069	7 %
1926	14.335	6.067	3.303	8.417	0,12
1927	16.000	1:2.005	6.600	4.260	20 %
1928	17.000	17.845	9.392	9.080	30 %
1929	17.000	21.735	6.118	11.676	40 %
1930	17.000	17.668	6.000	11.281	40 %
1931	18.717	7.211	1.860	6.247	25 %

De 1924 à 1929, les bénéfices se sont accrus considérablement, du fait à la fois de la dévalorisation du franc et de l'augmentation de la production. Ces bénéfices ont été répartis avec beaucoup de prudence et c'est beaucoup plus grâce aux prélèvements effectuée sur eux qu'au moyen du produit des augmentations de capital qu'il a été fait face aux dépenses d'immobilisations. Nous voyons, en effet, d'après le tableau ci-dessous, qu'indépendamment des amortissements qui peuvent avoir été pratiqués avant bilan, les bénéfices nets ont été intégralement affectés aux fonds de prévoyance jusqu'en 1923 et, depuis lors, et jusqu'aux trois derniers exercices affectés par la crise, la moitié de ces bénéfices a suivi la même destination. Il faut reconnaître toutefois que si les actionnaires ont dû attendre de longues années la rémunération de leurs actions, leur patience n'a pas été déçue ; outre de larges dividendes, ils ont été remboursés de la moitié de leur capital et ont pu bénéficier de droits de souscription avantageux.

Fort solide est la situation financière, ainsi qu'il ressort des deux derniers bilans que nous donnons ci-dessous

	Au 31 déc. 1931	Au 31 déc. 1930
ACTIF		
Apports et frais de premier établissement	5	5
Immeubles, constructions, installations et outillage	18.884.981	18.813.388
Mobilier	658.289	917.925
Matériel flottant	3.849.606	3.849.396
Dépôts en garantie	26.500	26.510
Avances sur contrats	78.965	85.753
Stocks et approvisionnements	10.901.369	13.588.954
Phosphates en magasin	2.976.533	750.630
Titres divers	1.531,735	1.444.199
Débiteurs divers	5.954.874	5.257.826
Caisse et banques	15.675.320	23.072.976
Actionnaires	6.283.200	—
	<u>66. 821.377</u>	<u>67.807.562</u>
PASSIF		
Capital		
Non amorti	25.000.000	17.000.000
Amorti	12.500.000	8.000.000
Réserve légale	2.500.000	2.500.000
Réserve extraordinaire	4.500.000	2.500.000
Provision pour amortissements de capital	—	4.500.000
Fonds de prévoyance pour dividendes ultérieurs	6.000.000	4.000.000
Créditeurs divers	3.245.206	6.161.511
Bénéfices de l'exercice	7.211.957	17.668.372
Report de l'exercice précédent	5.864.214	5.477.679
	<u>66.821.377</u>	<u>67.807.562</u>

Le montant des immobilisations qui figurent à l'actif pour 23.392.000 francs et qui est ramené à 21.892.000 francs par l'affectation d'un million et demi à des amortissements pratiqués par prélèvement sur les bénéfices de l'exercice, est évidemment très minime par rapport au rendement de l'entreprise, et il faut souligner que la valeur comptable de ces immobilisations se trouvait, réduite au 1^{er} janvier 1932 par le jeu des amortissements, de plus de 25 millions. En regard les réserves, si on y ajoute les 360,597 francs affectés à la réserve légale par la répartition des bénéfices de 1931, la somme de 4.967.937 francs reportée à nouveau et le capital amorti, atteignent près de 31 millions. Les réserves dépassent de 6 millions le montant du capital non amorti, sur lequel il reste encore 6.283.500 francs à verser.

L'ossature financière de la société est donc remarquable. Quant à la trésorerie, les seules espèces en caisse et en banque s'élèvent à 15.675.000 francs pour faire face à 3.245.000 de créiteurs divers et aux dividendes et tantièmes, soit 6.247.000 francs, ces derniers n'étant d'ailleurs mis en paiement que le 1^{er} novembre, c'est-à-dire onze mois après la clôture de l'exercice, alors que les bénéfices de l'année en cours doivent déjà vraisemblablement atteindre la somme nécessaire à leur règlement. A ces larges liquidités s'ajoutent 7 millions et demi de valeurs réalisables, non compris près de 11 millions de stocks et approvisionnements et 3 millions de phosphates en magasin. On constate que d'un exercice à l'autre et du fait du ralentissement des ventes, le stock de phosphate s'est accru sensiblement. Il reste cependant de faible importance pour pouvoir couvrir une reprise des demandes, en attendant l'embauchage de la main-d'œuvre nécessaire pour accroître l'extraction, au moment opportun.

L'important fonds de roulement que nous avons souligné ci-dessus est une des conditions essentielles de la bonne marche de l'affaire, car les installations de la société sont soumises à une usure rapide et le conseil, dans un de ses derniers rapports, l'a mis en lumière pour justifier sa politique.

L'action de 100 francs se négocie, actuellement aux environs de 330 francs. En 1929, l'action de 500 francs avait valu jusqu'à 12.500.

L'exagération commise alors ne manque pas de surprendre maintenant, mais, sans doute, peut-on estimer qu'il y a aussi aujourd'hui trop de modestie à ne capitaliser l'affaire qu'à 131 millions. L'entreprise est bien gérée: elle est saine, dispose de moyens d'action importants et s'appuie sur des bases bien assises. Le titre est à suivre et, en tout cas, semble-t-il, à conserver, tout bien considéré.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1145 :

Phosphates de l'Océanie

Conseil d'administration : G. Hersent, pdt ; J. Pilter, L. Bertrand, v.-pdt ; E. Touze, adm. délégué ; G. Johnston, B. T. Balding, A.-J. King, R. Galoppe, G. Bouffé, Ph. Crozier, M. Marceron, Ch. Régismanset.

Phosphates de l'Océanie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 août 1933)

L'exercice 1932 a laissé un bénéfice inférieur à celui de l'an dernier (7.211.956 fr.). Aucune décision n'a encore été prise au sujet du montant du dividende qui, l'an dernier, était de 25 %.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(*Le Temps*, 21 octobre 1933)

L'assemblée du 10 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1932 qui se sont soldés par un bénéfice net de 5.618.850 francs. Le dividende a été fixé à 6 fr. 65 net par action, soit 12 1/2 % contre 25 % précédemment. Pour la première fois, les actions nouvelles y participeront au même titre que les actions anciennes.

Le rapport indique que les principaux marchés du Pacifique, éprouvés par la crise, avaient réduit sensiblement, en 1931, leurs importations de phosphates, mais que cette situation en 1932 s'était améliorée dans une certaine mesure.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(*Les Annales coloniales*, 21 octobre 1933)

L'assemblée du 19 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1932 qui se sont soldés par un bénéfice net. de 5.618.850 fr. Le dividende a été fixé à 6 fr. 65 net par action, soit 12 1/2 % contre 25 % précédemment. Pour la première fois, les actions nouvelles y participeront au même titre que les actions anciennes.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
Assemblée générale ordinaire du 19 octobre 1933
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 octobre 1933)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 32 des statuts, pour vous soumettre, en la forme habituelle, le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1932.

Nous vous signalons, lors de notre dernière assemblée, que les principaux marchés du Pacifique, éprouvés par la crise, avaient réduit sensiblement. en 1931, leurs importations de phosphate.

Toutefois, pour l'exercice 1932, cette situation s'est améliorée dans une certaine mesure.

Nous avons poursuivi diverses modifications dans l'organisation de vos exploitations en vue d'une compression plus grande des dépenses et, partant, d'une réduction des prix de revient.

Cette condition, dans les circonstances actuelles, est devenue, comme vous le savez, d'une importance capitale dans la lutte pour le maintien des positions acquises sur les marchés d'exportation.

D'autre part, nos méthodes de chargement, qui ont fait, depuis longtemps, leurs preuves, ont encore été améliorées et nous permettent de charger de grands cargo-boats en deux ou trois jours.

Notre port a vu, de ce fait, s'accroître encore l'excellente réputation dont il jouissait dans le monde de l'armement, ce qui ne manquera pas, dans l'avenir, de faciliter nos affrètements.

.....
Les résolutions suivantes, mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité ;

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du bilan et du rapport du conseil d'administration, ainsi que la lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve ces rapports, ainsi que le bilan au 31 décembre 1932, et les comptes de l'exercice 1932, tels qu'ils sont, présentés par le conseil d'administration ; elle approuve les propositions et les affectations du conseil d'administration pour la répartition des bénéfices et fixe à 12,50 % brut le dividende de l'exercice.

En conséquence et contre remise du coupon n° 13, ce dividende sera payable le 1^{er} novembre prochain, aux caisses de Paris et de province de la « Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France » et à la Banque Lambert-Biltz, 119, boulevard Haussmann, Paris.

Le montant de ce coupon, déduction faite des impôts de finance, sera de :

8 fr. 40 pour les titres nominatifs ;
6 fr. 65 pour les titres au porteur.

Deuxième résolution

En application des dispositions de l'article 21 des statuts, l'assemblée générale ordinaire réélit comme administrateurs MM. Robert Galoppe et Jean-Baptiste Hersent.

En conséquence, le conseil d'administration sera composé des membres suivants, à partir du 19 octobre 1933 :

MM. Georges Hersent, sir John Pilter, Léon Bertrand, Etienne Touze, R.-T. Balding, Gaston Bouffé, Philippe Crozier, Robert Galoppe, J.-B. Hersent, Georges Johnston, A.-J. King, Marcel Marceron, Charles Régismanset.

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire nomme comme commissaire aux comptes, pour l'exercice 1933, M. René Gaillard, et comme commissaire remplaçant M. Charles Michel Cote.

L'assemblée fixe à 5.000 francs la rémunération des commissaires.

.....

Banque Lambert-Biltz

Société commerciale des huiles et essences minérales

(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, novembre 1933)

Sous les auspices de cette banque, qui a souscrit personnellement plus du tiers du capital, a été constituée récemment la Société commerciale des huiles et essences minérales. [...]

Souscripteurs	Nb d'act.
M. Étienne Touze	600
Total	6.000

La société est administrée par un conseil composé de 3 à 12 membres. Le premier conseil comprend :

.....

M. Étienne Touze, mêlé aux affaires également peu heureuses de la Banque coloniale d'études et d'entreprises [mutuelles][BCEEM], et personnellement administrateur de la Compagnie française des phosphates de l'Océanie, de la Compagnie immobilière et agricole de l'Océanie, de la Société française d'entreprises au Cameroun, de la Société minière du Diahot, etc. ;

.....

Le siège social, précédemment fixé à Bordeaux, 2, place des Quinconces, a été transféré, par la deuxième assemblée constitutive, à Paris, n° 119, boulevard Haussmann, adresse de la Banque Lambert-Biltz. (*Financial.*)

1933 (déc.) : participation dans la [Société du Koba](#), à Tatéma (Guinée)
bananeraie, 728 hectares.

Étienne Touze, président
Charles Régismanset, administrateur

Ma mission en Océanie française
par L. de Tastes,
député, vice-président de la Commission des colonies ;
délégué élu de Tahiti au Conseil supérieur des Colonies.
(*Les Annales coloniales*, 17 mars 1934)

Je ne me faisais pas d'illusion en rédigeant mon rapport sur la situation des Établissements français de l'Océanie et je pensais bien que les vérités que je voulais faire connaître au Parlement soulèveraient quelques protestations.

J'indique immédiatement que, sur le fond même de ce rapport, quelques critiques furent faites qui, vraisemblablement, ne servirent qu'à colorer de la part des représentants des Antilles, devenus subitement vigilants pour les affaires d'Océanie, l'attaque dirigée contre la partie de mon rapport concernant les phosphates de l'Océanie.

Je ne m'étonne pas du concours trouvé à cette occasion par la société de MM. Touze et Régismanset à la Commission des colonies, mais cette opération faite contre le premier délégué vraiment élu à Tahiti pose le problème général suivant :

Une société s'installe dans une colonie française, elle acquiert des droits dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils sont inexistantes. Par la suite, elle fait continuer ses droits par un gouverneur complaisant qui crée une législation appropriée. Grâce à cette situation et grâce aussi à des capitaux internationaux, elle exploite pendant vingt ans la Colonie et, avec un capital minime, gagne plus de cent millions. Les taxes qu'elle verse à la Colonie sont insignifiantes et ne représentent pas 3 % des bénéfices qu'elle fait, les indigènes sont dépossédés moyennant des sommes ridicules et le délégué de la Colonie, représentant l'unanimité de l'opinion de cette Colonie, n'aurait pas le droit de protester contre de pareilles méthodes ?

N'est-il pas vrai cependant que ce sont précisément les opérations comme celle-là qui nous aliènent dans nos colonies l'affection, et je dirai quelquefois même l'estime, des populations que nous dirigeons ?

Faudrait-il donc qu'une population misérable ayant en face d'elle une puissante société fut dans l'impossibilité d'élever la voix ?

Je ne sais pas, pour ma part, que les députés des Antilles emploient la même méthode lorsqu'il s'agit des colonies qu'ils représentent, et j'attends d'eux qu'ils placent devant leurs électeurs l'opinion qu'ils ont développée devant la Commission des colonies.

Je revendique, pour la population de l'Océanie des droits égaux aux populations de la Guadeloupe et de la Martinique, n'en déplaise à M. Candace et à M. Delmont.

J'attends que ces représentants de Colonies françaises aillent dire à leurs électeurs ce qu'ils ont dit des miens, notamment que ceux-ci devraient être bien heureux d'avoir enfin obtenu des délégations financières à la place d'un Conseil général !

J'ai dit et je répète que ces délégations financières ne sont qu'une caricature du système représentatif. Si M. Candace, pendant les dix années qu'il représenta l'Océanie, avait, une fois au moins, pensé à visiter ses électeurs, peut-être se serait-il rendu compte de la situation.

Peut-être aussi se serait-il rendu compte des fautes commises par nous, fautes sur lesquelles il entend jeter un voile pudique. Que n'agit-il de même pour certaines erreurs commises dans les Antilles !

Mes collègues ne sont pas partisans d'un conseil général. Je le comprends, parce qu'un conseil général pourrait élever la voix et dire ce qu'il pense de la société qui réalise aujourd'hui en Océanie un double monopole de fait et de droit.

De même qu'un conseil général pourrait apprendre à mes collègues que le gouvernement français n'a tenu aucun de ses engagements vis-à-vis des indigènes de l'Océanie, qu'il a oublié toutes les promesses faites au roi Pomaré. Avons-nous donc oublié que, sur une population de 30.000 habitants, 1.200 hommes furent appelés pendant la guerre et 262 restèrent sur le champ de bataille ?

Il y eut un bataillon du Pacifique. Certains hommes aujourd'hui veulent bien l'ignorer, mais je suis de ceux qui, en ayant vu les survivants avec leurs décorations gagnées sur les champs de bataille, pensent que la France doit se souvenir.

Mes collègues Delmont et Candace ont fait appel à un journal colonial, afin qu'il insérât que la Commission des colonies avait rejeté à l'unanimité mon rapport. Je regrette de leur dire que c'est une contre-vérité.

La Commission des colonies a, au contraire, indiqué que mon rapport devait servir de base à une étude plus complète, qu'un rapporteur serait nommé : c'est tout ce que je désire.

Nous verrons, à ce moment, comment la Commission des colonies départagera l'opinion des députés des Antilles et celle du délégué de Tahiti, et nous verrons surtout si, en dehors de quelques députés coloniaux, la majorité de la Commission n'estimera pas, comme je l'ai fait moi-même, que la situation économique actuelle de l'Océanie, dont la prospérité est basée sur l'exploitation des phosphates, réalisée par un privilège, ne constitue un scandale inadmissible.

PHOSPHATES DE L'OCÉANIE

(La Cote de la Bourse et de la banque, 17 mars 1934)

Au lieu de 3 à 4 fr., c'est maintenant 5 à 6 fr. par tonne de phosphates exportés qui seront perçus sur les expéditions des phosphates de l'Océanie. Cette mesure, dit-on, n'aurait aucune influence sur les résultats financiers de la Société des Phosphates de l'Océanie étant donné qu'en 1932, cette affaire a réalisé un bénéfice net de 5 millions 618.030 fr. pour un tonnage inférieur à 100.000 tonnes d'exportations.

C'est en 1908 que se constitua la société des Phosphates de l'Océanie. Elle reprit les droits et l'actif de la Société française des Iles de l'Océanie qui exploitait à Makatea, île de 2.400 hectares de superficie, située à 200 km. au nord de Tahiti, des gisements de guano et de phosphates d'une grande richesse titrant jusqu'à 85 %.

Comme toute entreprise en pays neuf, l'affaire eut tout à créer, indépendamment des chantiers d'exploitation. Construction d'un port, d'une voie ferrée, d'une centrale électrique, d'ateliers de concassage et de séchage, de magasins, d'installations d'embarquement et d'habitations pour le personnel, occupèrent les premiers mois de l'installation.

Il fallut assurer la communication rapide avec Papeete, à Tahiti, où font escale les paquebots allant d'Amérique en Australie. À Makatea même, île corallienne comme la plupart de ses voisines, l'aménagement du port fut un travail très délicat en raison notamment de l'extrême dureté du sol.

Il va sans dire, en outre, que la population indigène ne pouvait suffire à l'exploitation. Il fallut taire appel à des noirs et à des Asiatiques.

Au moment même où l'affaire allait enfin donner des résultats intéressants, la guerre survint et les installations furent en partie détruites. Jusqu'à 1919, l'exploitation resta en

sommeil, et c'est seulement à partir de 1920 qu'elle entra dans une phase productive. Quelques chiffres en donneront une idée.

Fixé à 6 millions à l'origine, en 12.000 actions du 500 fr, dont 4.000 d'apport attribuées à la Société française des îles du Pacifique, le capital fut porté en 1910 à 11 millions, en 1920 à 13 millions, en 1925 à 16 millions et en 1928 à 25 millions. Il n'existe ni dette obligataire, ni parts de fondateur.

Le tonnage exporté, qui avait atteint 75.100 tonnes en 1914 et avait été ramené à quelque 30.000 tonnes en 1920, atteignait 110.000 en 1926, 100.000 en 1928 et près de 200.000 en 1929. Depuis lors, ces chiffres se sont réduits mais l'abaissement des prix de revient auquel on est parvenu ne donne pas de caractère inquiétant à cet abaissement.

Les profits, de leur côté, après avoir atteint 808.000 francs en 1921 s'élevèrent progressivement à 6.067.000 en 1920 pour faire un bond à 12.005.000 en 1927 (les phosphates étant vendus en £ et les bénéfices réalisés en francs) et atteindre 17.845.000 en 1928 et 21.735.000, leur point culminant, en 1929. En raison de la crise et de la chute des prix, les profits sont retombés jusqu'à 5.618.000 en 1942. Parallèlement, le dividende qui, de 7 % en 1924 (première répartition) s'était élevé par étapes à 29 % pour 1929 et 1930, fut ramené à 12,5 %.

Or, durant les années de prospérité, des sommes importantes ont été mises en réserve et c'est pourquoi, au bilan de 1932, dernier connu, il existait plus de 13 millions de réserves diverses en regard de 24 millions environ d'immobilisations ayant subi depuis l'origine des amortissements d'importance au moins égale.

En ce qui concerne la Trésorerie, 18 1/2 millions d'encaisse et banques, 2 1/2 millions de débiteurs s'opposaient à 2.500.000 de créiteurs. Nous ne tenons pas compte des quelque 10 millions de stocks, encore que leur réalisation doive se traduire par des profits, non plus que de 1.460.000 francs environ de titres en portefeuille et de 6.250.000 fr. dus par les actionnaires.

Il est évidemment possible que les résultats de 1933 dont, en raison de l'éloignement de l'affaire, on n'aura pas connaissance avant plusieurs mois, fassent apparaître une régression des profits. Mais il faut tenir compte du fait que la répartition de l'an dernier n'a entraîné qu'un décaissement de 4 millions et qu'il existe 4.600.000 de report à nouveau.

Phosphates de l'Océanie
(Cote de la Bourse et de la banque, 31 août 1934)

On ignore par quel chiffre de bénéfices se traduisent les résultats obtenus en 1933 par les Phosphates de l'Océanie. Se basant sur le nouveau resserrement de la capacité d'importation des marchés du Pacifique, mais tenant compte de la stabilité relative du sterling en 1933, d'aucuns tablent sur des profits légèrement inférieurs à ceux de 1932, 5.318.850 francs qui eux-mêmes avaient marqué une assez importante régression par rapport aux précédents. Par voie de conséquence, la répartition envisagée est de 10 % au lieu de 12 1/2 % précédemment.

PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(Les Annales coloniales, 27 octobre 1934)

L'assemblée ordinaire du 25 octobre, a approuvé les comptes de l'exercice 1933, se soldant par un bénéfice net de 1.445.373 fr.

Le dividende a été maintenu à 12 fr. 50 brut et sera payé le 1^{er} novembre prochain à raison de net, 8 fr. 80 pour les titres nominatifs et 7 fr. 20 pour les titres au porteur.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(*Les Annales coloniales*, 11 octobre 1935)

Les bénéfices de l'exercice 1934, dont les résultats seront présentés à l'assemblée du 24 octobre, s'élèvent à fr. 1.802.056, en progression sur ceux de l'exercice 1933 qui avaient été de fr. 1.445.373.

Les Assemblées d'hier
Phosphates de l'Océanie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 octobre 1935)

Les comptes afférents à l'exercice 1934 ont été approuvés par l'assemblée. Ils se solderaient par un bénéfice de 1.802.056 fr. contre 1.115.373 fr. Compte tenu du report antérieur de 2.195.348 francs, il subsiste un solde disponible de 3-997.494 fr. contre 6.061.977 francs. L'assemblée a voté le dividende proposé, soit net : 8 fr. 80, 7 fr. 60 et 8 fr. 20 au nominatif suivant catégorie et 6 fr. 75 au porteur.

De la comparaison des deux derniers bilans, il ne ressort qu'une modification intéressante : le poste matériel flottant qui est ramené à 4.761 francs, alors qu'il figurait précédemment pour 3.175.000 francs. Cette diminution s'explique par suite de la perte du navire « Ville-de-Papeete ». Par ailleurs, les immobilisations sont en légère régression à 21 millions environ, alors qu'il existe près de 14 millions de réserves et fonds de prévoyance. La trésorerie est largement pourvue, les exigibilités se montent à moins de 2 millions alors que rien que l'actif disponible se chiffre par 17 millions et demi environ, non compris près de 11 millions de réalisable à court terme.

PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(*Le Journal des débats*, 26 octobre 1935)

Les comptes de l'exercice 1934 ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée qui s'est tenue le 24. octobre.

Le dividende a été maintenu à 10 fr. brut par action. Il absorbe, avec les tantièmes et la réserve légale, 3.017.000 fr. soit sensiblement plus que les bénéfices de l'exercice qui se sont élevés à 1.882.056 fr. La différence a été couverte par un prélèvement de 2 millions 812.500 francs sur le « fonds de prévoyance pour dividendes ultérieurs » qui figurait au bilan pour 6 millions. De la sorte, il a été possible de renforcer légèrement le report à nouveau qui a passé de 2.195.348 à 2.592.356 francs.

La situation financière est remarquablement forte. Les seules liquidités avoisinent 18 millions en regard d'exigibilités qui, répartition comprise, n'atteignent pas 6 millions. La politique libérale du conseil est donc parfaitement justifiée.

À l'assemblée, le président a néanmoins insisté sur la nécessité de « continuer à être prudent ». Il ne faudra donc compter, semble-t-il, sur une augmentation du dividende que lorsque les résultats le permettront.

À cet égard, on peut espérer une nette amélioration pour l'exercice en cours, les expéditions des neuf premiers mois ayant été équivalentes à celles de l'année 1934

entière. Mais il est peu probable que ce progrès suffise d'ores et déjà à combler la marge qui existe actuellement entre les bénéfices et la distribution.

L'action Phosphates de l'Océanie cote 180 environ, cours comprenant un coupon de 6 fr. 75 net au porteur (8,80 au nominatif) à détacher le 1^{er} novembre. Son rendement net au porteur ressort ainsi à un peu moins de 4 %. Il n'est pas sans intérêt eu. égard à la qualité de l'affaire et à ses possibilités en période normale.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(*Le Petit Bleu*, 5 novembre 1935)

L'exercice écoulé fait apparaître un bénéfice en légère augmentation ; mais le dividende est simplement maintenu ; encore est-ce à l'aide d'un prélèvement sur un fonds de prévoyance.

L'assemblée générale annuelle tenue sous la présidence de M. Georges Hersent, président du conseil d'administration, le 24 octobre, a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1934, qui accusent un bénéfice de 1 million 802.056, non compris un report à nouveau précédent de 2.195.348 francs, contre respectivement 1.445.373 fr. et 4.615.804 fr. fin 1933.

Le solde disponible a été réparti comme suit : Réserve légale, 90.102 francs ; Premier dividende de 5 % aux actions, 937.500 fr. ; tantièmes statutaires, 77.445 fr., après quoi il reste 697.008 fr., soit, y compris le report à nouveau précédent, 2.892.356 fr., somme portée à 5.704.856 fr. par un prélèvement de 2.812.500 fr. sur le fonds de prévoyance pour dividendes ultérieurs. Sur cette avant-dernière somme, le dividende supplémentaire absorbe 2 millions 812.500 fr. ; il est affecté 300.000 francs aux amortissements et 2 millions 592.356 fr. au report à nouveau.

Le dividende est aussi fixé, comme pour le précédent exercice, à 12 fr. 50 brut et il sera mis en paiement à partir du 1^{er} novembre prochain soit, déduction faite des impôts, à raison net : 1 de 8 fr. 80 pour les actions nominatives appartenant à des personnes physiques antérieurement au 1^{er} mai 1935 ; 7 fr. 60, pour les titres inscrits postérieurement à cette date ; 8 fr. 20 pour les titres appartenant à des personnes morales ; enfin, 6 fr. 75 pour les titres au porteur.

MM. Léon Bertrand, Georges Johnston et Marcel Marceron, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'assemblée a pris acte du décès de sir John Pilter, vice-président du conseil depuis la fondation de la société.

Le conseil se compose donc, à la date de l'assemblée, de MM. Georges Hersent, Léon Bertrand, Étienne Touze, B.-T. Balding, Gaston Bouffé, Philippe Crozier, Robert Galoppe, J.-B. Hersent, Georges Johnston, A.-J. Ring, Marcel Marceron et Charles Regismanset.

Dans son rapport, le conseil signale l'échouement du vapeur de la société, *Ville-de-Papeete*, qui assurait les transports entre Tahiti et Makata, et qui a dû être abandonné ; l'équipage a été sauvé. Le montant de l'assurance a été recouvré pour sa presque totalité. Pour remplacer ce vapeur, il a été commandé, à des chantiers français, « un navire très étudié pour le service qu'il doit remplir, et qui, pouvant indifféremment marcher, au moteur ou à la voile, sera certainement d'une exploitation économique. »

Le conseil constate, ensuite, que le tonnage de phosphate exporté l'an dernier est « nettement supérieur à celui de 1933, marquant ainsi un mouvement appréciable vers

la reprise des affaires ». Il souligne que la trésorerie est restée à l'aise et que les exploitations ont fonctionné dans des conditions satisfaisantes, ajoutant textuellement :

« Votre Compagnie se trouve, en conséquence, posséder tous les moyens nécessaires pour profiter d'une reprise des affaires quelle que soit son ampleur, et pourra faire face à toute augmentation prévisible de tonnage qui viendrait à se produire. »

Un actionnaire, au cours de la discussion, ayant demandé au Président si l'exercice en cours « confirmait la note optimiste donnée par le rapport », il lui a été répondu que « l'on ne peut prévoir l'avenir exactement, surtout avec les événements qui se passent actuellement », ce qui mitige quelque peu ce qu'il a déclaré ensuite :

« D'une façon générale, les affaires de la société ont progressé comme tonnage. Cette année marquera vraisemblablement une nouvelle amélioration. Nous avons, en effet, embarqué, fin septembre, un tonnage équivalent à celui que nous avons fait dans l'année 1934 entière. Je ne puis en dire plus. »

Quant à nous, qui ne sommes pas tenus à la même réserve, nous compléterons cette constatation de la progression du tonnage, en faisant observer que le résultat final ne dépend pas seulement du tonnage, mais aussi, sinon surtout, des prix du produit, dont les entreprises phosphatières se montrent, en général, pour l'instant, assez peu satisfaites.

Le même actionnaire a fait encore une observation qui mérite de retenir l'attention :

« Vous êtes une des rares sociétés qui distribuent, dans les moments difficiles, les provisions qui ont été faites à cet effet. Cela prouve donc la solidité de notre société et sa vitalité. Mais il sera très intéressant d'en revenir à la distribution sur les bénéfices réels. C'est cela que je crois pouvoir espérer, s'il n'y a pas d'a-coup imprévu. »

Cela semble vouloir dire que l'actionnaire souhaiterait que l'on gagnât assez, réellement, pour pouvoir rémunérer le capital social, sans prélèvement sur les provisions. On a remarqué dans la répartition ci-dessus détaillée que le dividende supplémentaire a été prélevé sur un fonds de prévoyance, prélèvement qui s'est monté à 2.812.500 francs. Or le bénéfice afférent à l'exercice était inférieur d'un million à cette somme, et il va de soi qu'à cette cadence, le Fonds de prévoyance pour dividendes ultérieurs — inscrit au dernier bilan pour 6 millions — serait vite épuisé. Il faudra donc que les bénéfices progressent dans une forte proportion pour que le vœu de l'actionnaire soit satisfait : mais l'éventualité n'est pas absolument exclue, qu'un jour vienne où, la provision épuisée, il faille forcément s'en tenir aux bénéfices de l'exercice. Et il n'est pas dit qu'alors, ceux-ci aient suffisamment augmenté pour permettre de maintenir le dividende, comme cette année.

Par ailleurs, depuis 1933, restent toujours en suspend les constatations troublantes et les questions embarrassantes de M. de Tastes. dans son rapport au nom de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, sur la situation des Établissements français d'Océanie, où il réservait quelques pages, sous le titre « Une mine d'or », aux Phosphates de l'Océanie que nos lecteurs ont trouvées résumées dans le *Petit Bleu* du 16 décembre 1933. M. de Tastes qualifiait, entre autres, « de véritable escroquerie à l'égard des populations indigènes, cette société qui, après avoir été successivement franco-anglaise, franco-allemande et, de nouveau, franco-anglaise, a, avec un capital réel de 12.500.000 fr., encaissé depuis 1920, plus de 100 millions de bénéfices nets ». Le rapporteur montrait encore la disproportion qu'il y avait eu, en 1931, entre les chiffres fournis par les statistiques de douane sur la valeur de l'exploitation et les bénéfices nets réalisés par la société, ainsi que la faiblesse des prélèvements faits par la colonie par rapport à l'importance de ces bénéfices. Il expliquait ce régime de faveur par le fait que l'administrateur délégué des Phosphates de l'Océanie avait, dit-on, « de belles relations ». On sait ce que cela signifie.

Qu'en est-il advenu ? Il y a là une sorte d' « épée de Damoclès » à laquelle les actionnaires auraient peut-être tort de rester tout à fait indifférents.

[Progression des ventes de phosphates océaniques en Europe]
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1936)

[...] En dehors de la société hollandaise Curaçao [...] et de l'U.R.S.S., dont les exportations sont restées à peu près stationnaires, tous les autres producteurs ont marqué des gains sur leurs livraisons en Europe. [...] La progressivité la plus saisissante est celle des livraisons des divers producteurs de l'Océanie sur l'Europe qui passent de 29.605 tonnes en 1934 à 56.974 tonnes en 1935 ; ce phénomène est surtout frappant si l'on songe que l'Océanie n'avait rien livré en Europe en 1932 et seulement 5.588 tonnes en 1933. Le cas est surtout net pour la mine de Makatéa (Compagnie française des phosphates de l'Océanie) qui a livré 15.697 tonnes en 1935 contre zéro dans les années précédentes. [...]

PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(*Le Journal des débats*, 15 juillet 1936)

L'assemblée ordinaire tenue le 10 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1935 faisant apparaître un bénéfice net de 1.838.934 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 2.592.356 francs. Elle a également approuvé un prélèvement de 2.812.500 fr. sur le fonds spécial constitué pour dividendes ultérieurs.

Le dividende a pu ainsi être maintenu à 12 fr. 50 brut et sera mis en paiement à partir du 1^{er} novembre, à raison de, net, au nominatif, 8 fr. 80, 8 fr. 20 et 7 fr. 60, selon le taux de l'impôt, et au porteur, 7 fr. 10.

Il a été affecté 1.300.000 fr. aux amortissements et 2.020.896 fr. au report à nouveau.

D'autre part, l'assemblée, dans le but de donner au conseil les moyens de couvrir et d'amortir certaines dépenses répondant à diverses nécessités, a décidé de porter à une « Provision pour amortissements spéciaux et règlements divers à la disposition du conseil », la « Réserve spéciale extraordinaire » figurant au bilan pour 4.500.000 fr.

Le rapport indique que l'accroissement des exportations s'est poursuivi d'une manière satisfaisante au cours de 1935. Malgré cette progression, le bénéfice net réalisé n'est que peu supérieur à celui de l'exercice précédent car il a été affecté par la baisse de certains titres du portefeuille et par la réévaluation de stocks à laquelle le conseil a jugé opportun de procéder.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1264 :

Phosphates de l'Océanie

Conseil d'administration : E. Touze, pdt ; L. Bertrand, v.-pdt ; B. T. Balding, A.-J. King, G. Bouffé, R. Galoppe, Ph. Crozier, J.-B. Hersent, G. Johnston, A.J. King, M. Marceron, Ch. Régismanset.

Commissaires des comptes : MM. R. Gaillard et G. Grand, suppléant.

Phosphates de l'Océanie
(*Le Journal des débats*, 29 septembre 1937)

Comme nous l'avons prévu dans notre dernière *Revue de Bourse*, les résultats de l'exercice 1936 font apparaître des bénéfices nets en sensible amélioration sur ceux de l'exercice précédent. Ils s'établissent, en effet, à 6.007.132 fr. contre 1.838.934 fr., faisant, avec le report antérieur, un total disponible de 8.028.028 fr. contre 4.431.291 fr. Comme prévu, le conseil proposera une majoration du dividende qui sera de 17 brut contre 12,50 pour 1935.

Au bilan au 31 décembre 1936, les exigibilités sont en légère diminution à 1 million 752.874 fr. contre 1.943.806 fr., alors que l'actif disponible en caisse et banques s'accroît de plus d'un million à 16.451.077 fr. contre 15 millions 352.155 francs. Parmi le réalisable (11.958.633 contre 11.075.456), les stocks et approvisionnements figurent pour 5.980.592 contre 5.782.610, les phosphates en magasin pour 2.076.000 contre 2.453.000 et les débiteurs pour 2.484.148 contre 1.405.473. Il reste à appeler 6.250.000 (inchangé) sur le capital de 37.500.000 fr. (dont 12.500.000 amorti). Immobilisations 20.825.953 contre 22.119.906 (déduction faite des amortissements pratiqués depuis l'origine). Provisions et réserves 8.270.858 contre 10 millions 991.411, dont 375.000 fr. contre 3.187.500 de fonds de prévoyance pour dividendes ultérieurs, la diminution de ce poste provenant du prélèvement de 2.812.500 fr. effectué l'an dernier pour compléter le dividende.

Compagnie française des phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 13 octobre 1937)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1936, qui font apparaître un bénéfice net de 6.007.132 fr. Il s'y ajoute le report antérieur de 2.020.896 fr. Le dividende a été fixé à 17 00 brut. Il sera mis en paiement le 1^{er} novembre, à raison de net 12 fr. 325 et 11 fr. 02 au nominatif, et de 10 fr. 45 au porteur. Il a été reporté à nouveau 1.813.244 francs.

Dans son rapport, le conseil indique que l'aisance de la trésorerie s'est maintenue au cours de l'exercice. Par ailleurs, la marche des exploitations a donné satisfaction. À Papeete, la construction du dépôt de Diesel Oil pour le ravitaillement des navires a été poursuivie. La mise en service a eu lieu dans d'excellentes conditions.

MM. A. J. King, Ch. Regismanset et Et. Touzé, administrateurs sortants, ont été réélus. *Quitus* de sa gestion a été donné à M. Georges Hersent, administrateur démissionnaire.

En ce qui concerne l'exercice en cours, le président a fait observer que les événements qui se déroulent à l'heure actuelle, notamment en Extrême-Orient, l'incitent à la plus grande prudence, mais que, néanmoins, il pouvait dire que le tonnage exporté à ce jour sur l'exercice 1937 est supérieur d'environ 35 % au tonnage qui avait été exporté à la même date de 1936.

Réunis ensuite en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont prorogé de 98 ans la durée de la société. Cette durée devait prendre fin en 1938. En raison de cette prorogation, l'assemblée a confirmé l'autorisation donnée au conseil d'augmenter le capital pour le porter à 50 millions. Diverses modifications ont été apportées aux statuts.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1937)

M. Georges Hersent, qui quitte la présidence de la Cie française des phosphates de l'Océanie, a été nommé président honoraire, en raison des grands services qu'il a rendus depuis trente ans à cette société.

Augustin Hamon, *Les Maîtres de la France*, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938, p. 277 n :

Charles Régismanset siège dans le conseil de la Compagnie des phosphates de l'Océanie, une société au capital de 37.600.000 francs et il a pour collègues M. Georges Hersent qui est président ; M. Léon Bertrand, vice-président et parent de son collègue Robert Galoppe ; M. Philippe Crozier, M. Marcel Marceron ; M. Gaston Bouffé, tous déjà cités ; puis M. George Johnston ayant le château de Dauzac qui fournit du vin rouge renommé, cinquième cru de Margaux (Gironde). La famille Johnston, capitaliste bordelaise, est alliée aux de Luze, aux de Bethmann, aux Raoul-Duval, familles protestantes déjà citées. Georges Johnston est marié à Valentine Guestier d'une famille capitaliste de la Gironde ayant des châteaux. Dans cette Compagnie des phosphates de l'Océanie, il y a deux administrateurs anglais, Bernard Thomas Balding qui est aussi administrateur de Anglo-French Phosphate Company ; et Alfred James Ring qui est président-délégué de cette dernière société.

Annuaire industriel, 1938 :

PHOSPHATES de l'OCÉANIE (Cie frse des), 2, r. Lord-Byron, Paris, 8^e. T. Elys. 37-48. Ad. t. Makaphosam-Paris. Soc. au. cap. 25 millions de francs. — Cons. d'adm. : Prés. : M. G. Hersent ; Vice-prés. : Sir John Pilter et L. Bertrand ; Adm. dél. : M. E. Touze ; Adm. : MM. B. T. Balding ; C. Bouffe ; M. Carrier ; P. Crozier ; R. Galoppe ; J.-B. Hersent ; G. Johnston ; A.-J. King ; M. Marceron.
Exploitation et vente de phosphates. (1-658).

Phosphates de l'Océanie
(*L'Œuvre*, 16 juin 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 se soldent par un bénéfice de 14.654.494 francs contre 6.007.132 francs. Solde disponible 16.467.739 francs contre 8.028.028 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 28 juin un dividende de 25 % brut (contre 17 %) ; un acompte de 8 fr. 75 net a déjà été payé le 5 avril.

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1938)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1937 faisant apparaître un bénéfice de 14.654.495 fr.

Le dividende a été fixé à 25 % brut. Déduction faite de l'acompte de 8 fr. 75 net payé au début d'avril, le solde sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet à raison de net : au nominatif, 10 fr. 10 et 7 fr. 90 ; au porteur, 6 fr. 88.

Il a été affecté 3.500.000 fr. à la provision pour amortissements spéciaux et règlements divers à la disposition du conseil.

M. Gaston Bouffé, administrateur sortant, a été réélu.

PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(Le Temps, 16 juin 1939)

Les comptes de l'exercice 1938 se soldent par un bénéfice net de 16 millions.112.794 francs, contre 14.654.494. francs en 1937. Le conseil proposera à l'assemblée du 29 courant la répartition d'un dividende de 27 1/2 % brut contre 25 %.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1578 :

Phosphates de l'Océanie

Conseil d'administration : G. Hersent, pdt d'hon. ; E. Touze, pdt et adm. délégué ; B. T. Balding, G. Bouffé, Ph. Crozier, J.-B. Hersent, G. Johnston, A.J. King, M. Marceron, Ch. Régismanset.

Commissaires des comptes : MM. R. Lenfant ; R. Gaillard et A. Vanson, suppléant.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1599 :

Phosphates de l'Océanie

Conseil d'administration : G. Hersent, pdt d'hon. ; E. Touze, pdt ; L. Bertrand, v.-pdt ; G. Bouffé, Ph. Crozier, M. Hersent, G. Johnston, M. Marceron, Ch. Régismanset.

Commissaires des comptes : MM. R. Lenfant ; R. Gaillard et A. Vanson, suppléant.

1947 : CAPITAL PORTÉ À 75 MF



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'OCÉANIE

Société anonyme dont les statuts ont été déposés chez M^e Dufour, notaire à Paris, le 2 octobre 1908

Capital social : soixante-quinze millions de francs
divisé en 75.000 actions de 1.000 francs chacune dont 25.000 actions amorties de 500 fr.

Siège social à Paris
Registre du Commerce : Seine, n^o 26.081

ACTION DE MILLE FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Arnaud Faure
Un administrateur (à droite) : M. Hersent
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris

Annuaire Desfossés, 1948, p. 1867 :
Phosphates de l'Océanie
Conseil d'administration : E. Touze, pdt ; L. Bertrand, G. Bouffé, M. Hersent, G. Johnston, M. Marceron, B. Th. Balding, A. King, Outhenin-Chalandre.
Commissaires des comptes : MM. A. Vanson, R. Gaillard.

Cie FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 février 1950)

La Compagnie française des Phosphates de l'Océanie communique ;
« De nombreux organes de la presse financière ont publié, ces temps derniers, des notes et articles se rapportant à notre société. Le conseil tient à mettre en garde le public contre le caractère parfois tendancieux des nouvelles propagées et des conséquences qui pourraient en découler. »

Convocation A.G.
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 septembre 1950)

11 OCTOBRE
Phosphates de l'Océanie. — 11 h., 8, rue Jean-Goujon. Une assemblée extraordinaire suivra avec à l'ordre du jour : regroupement des actions.

Cie FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 novembre 1950)

L'assemblée extraordinaire du 15 novembre a approuvé l'échange des actions nouvelles à raison de 10 actions anciennes de 100 francs non amorties contre 1 action nouvelle de 1.000 fr. non amortie, ou 10 actions anciennes amorties de 50 fr. contre 1 action nouvelle de 1.000 francs amortie de 500 fr. Le capital sera représenté par 25.000 actions de 1.000 fr. amorties de 500 fr. et de 50.000 actions de 1.000 francs non amorties.

L'assemblée a décidé le retrait des actions du nouveau type de la C.C.D.



Coll. Peter Seidel

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'Océanie

Société anonyme dont les statuts ont été déposés chez M^e Dufour, notaire à Paris, le 2 octobre 1908

Capital social : soixante-quinze millions de francs
divisé en 75.000 actions de 1.000 francs chacune dont 25.000 actions amorties de 500 fr.

Siège social à Paris
Registre du Commerce : Seine, n° 26.081

ACTION DE MILLE FRANCS AU PORTEUR
amortie de 500 francs
Un administrateur (à gauche) : Arnaud Faure
Un administrateur (à droite) : Marcel Hersent
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris 982-2-51

AEC 1951-1195 — Cie française des phosphates de l'Océanie (C.F.P.O.),
2, rue Lord-Byron, PARIS (8^e) [SCAC].
Capital. — Société anon., fondée le 15 octobre 1908, 75.000.000 de fr. en 750.000
actions de 100 fr. — Dividendes : 1947, 100 fr. ; 1948 et 1949, 120 fr.
Objet. — Exploitation de gisements de phosphates en Océanie (île de Makatéa).

Conseil. — MM. Arnaud Faure [Unilever], présid.-admin. dél. ; Marcel Hersent et Rowland H. Muir, v.-présid. ; Bernard T. Balding, Gaston Bouffé, George Johnston, Léon Moquet, Hubert Outhenin-Chalandre [Unilever], Étienne Touze [1871-1951], admin.

Cie FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 août 1951)

À l'assemblée de ce mardi 7 août, qui a approuvé les comptes de l'exercice 1950, le président, répondant à des questions d'actionnaires, a fourni les précisions suivantes : le tonnage exporté ou à exporter en 1951 sera d'environ 210.000 tonnes ; des études sont menées en vue de récupérer des quantités de phosphates considérées jusqu'à présent comme inutilisables ; en ce qui concerne les activités futures de la société, le président a indiqué que les recherches se poursuivent dans le domaine minier qui est celui de la société ; quant au paiement du dividende, il aurait lieu le 15 octobre.

S'agissant des résultats de l'exercice écoulé, le président a ajouté qu'ils offraient un caractère assez exceptionnel.

Le rapport mentionne qu'au cours de l'exercice, il a été expédié 269.872 tonnes de phosphates, soit le plus fort tonnage que la Compagnie ait jamais atteint. Les expéditions ont été faites pour la plus grande partie à la Nouvelle-Zélande et le reste aux îles Hawaï et aux Indes. D'autre part, à partir du second semestre, il a été expédié 102.360 tonnes au Japon où la compagnie a pu retrouver les débouchés quelle y avait perdus depuis la guerre.

Rappelons que l'exercice se solde par un bénéfice de 272.071301 francs, auxquels s'ajoute un report antérieur de 22.013.661 francs, ainsi qu'une somme d'1.375.000 francs provenant du fonds de prévoyance pour dividendes ultérieurs. En effet, le conseil a estimé que cette provision était devenue inutile et il a proposé en conséquence de la réintégrer aux bénéfices. Ceux-ci se trouvent ainsi portés à 294.459.963 francs.

Le dividende a été fixé à 200 francs brut et 164 francs pour les actions entièrement libérées et à 197 fr. 50, soit 162 francs, pour les actions libérées, amorties de 50 francs.

Phosphates de l'Océanie
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 juillet 1952)

L'assemblée ordinaire du 23 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1951 se soldant par un bénéfice net de 223.987.377 fr. et voté les dividendes bruts suivants :

- 1.975 fr. par action regroupée amortie de 500 fr. ;
 - 2.000 fr, par action regroupée ;
 - 197 fr. 50 par action de 100 fr. amortie de 50 fr. ;
 - 200 fr. par action de 100 fr.
-

Phosphates de l'Océanie
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 juillet 1952)

À l'assemblée centrale du 23 juillet (voir *L'Information* du 24 juillet), le président, dans son allocution, a indiqué que, pour l'exercice en cours, les expéditions s'étaient effectuées jusqu'ici à une cadence comparable à celle de l'exercice précédent, laissant espérer des résultats semblables à ceux de 1951.

D'autre part, les résultats des recherches entreprises pour l'évaluation des réserves du gisement permettent actuellement d'estimer à une quinzaine d'années la durée pendant laquelle l'exploitation se poursuivra.

[Participation dans la [SERMIS](#) : phosphates au Sénégal]

Enfin, la société a entrepris de participer à une Société de recherches de phosphates au Sénégal*, en vue de prolonger son activité dans l'avenir.

Répondant à un actionnaire, le président a déclaré qu'en plus de l'exploitation phosphatière, la société, le cas échéant, se tournerait vers d'autres activités.

Le rapport du conseil souligne qu'au cours de l'année 1951, la Société a préparé l'exploitation des poches périphériques du gisement qui seront dégarnies par convoyeurs mécaniques. D'autre part, les travaux complémentaires d'équipement se sont poursuivis, notamment en ce qui concerne la reprise du stock de phosphate humide, et la société a mis en service à Papeete un nouveau groupe de distribution pour le Diesel oil.

Les recherches sur les possibilités de récupération du phosphate, qui avait dû être considéré jusqu'ici comme inexploitable, se sont poursuivies favorablement, et les essais pratiques entrepris ont mis en évidence que, dans certaines zones du gisement, une notable proportion de ce phosphate pourra être exploitée, sans surcroît important de matériel à investir, dans des conditions qui restent rentables. Les études se poursuivent en vue d'un accroissement éventuel de la proportion de phosphate récupérable.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1460 :

Phosphates de l'Océanie

Conseil d'administration : J. Dubois, pdt-adm.-dél ; R. Muir, v.-pdt ; G. Bouffé, G. Johnston, L. Moquet.

Commissaires des comptes : MM. V. Cruchon-Dupeyrat, A. Vanson.

Cie française des Phosphates de l'Océanie
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juillet 1953)

Au cours d'une allocution prononcée à l'assemblée du 22 juillet, le président, M. Jacques Dubois, a indiqué que, abstraction faite des deux cargaisons reportées de 1952 par suite du mauvais temps et qui s'ajouteront aux expéditions du programme propre à l'année 1953, le tonnage livré au titre de ce programme pendant les six premiers mois de l'année était de l'ordre de celui de l'année précédente pour la même période, et que les perspectives de l'exercice se présentaient de façon favorable.

C'est toujours à destination du Japon que se font principalement les expéditions.

Les études poursuivies précédemment pour l'amélioration des méthodes d'exploitation ayant été parachevées au début de l'année 1953, un premier arrivage en Océanie du nouveau matériel d'équipement est prévu pour les derniers mois de l'année.

Dans son rapport, le conseil indique que les travaux préparatoires concernant les poches périphériques du gisement, ainsi que les études entreprises au cours des années précédentes sur les parties déjà exploitées en vue de la récupération du phosphate des alvéoles profondes, ont permis, en 1952, la mise en exploitation de zones dont la production a représenté 17 % du total extrait au cours de l'exercice. Les résultats des essais de convoyeurs à bandes ayant été satisfaisants, l'emploi de ce matériel sera développé. D'autre part, ajoute le rapport, nous avons eu à procéder cette année au renouvellement de notre système d'amarrage des navires. Cette opération, toujours très

délicate en raison des fonds de mer exceptionnels par lesquels doit s'effectuer le mouillage, a été réalisée avec succès.

Enfin, les pourparlers dont votre précédente assemblée a été tenue au courant ayant abouti, votre Compagnie a pris sa participation dans la Société de recherches et d'études minières au Sénégal* créée pour poursuivre les travaux entrepris par le Bureau minier de la France d'outre-mer pour la prospection du phosphate dans cette région.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1952 faisant ressortir un bénéfice net de 217.902.583 fr. et fixé le dividende brut de 2.000 fr. par action regroupée, 1.975 fr. par action regroupée amortie de 500 fr., 200 fr. par non regroupée et 197 fr. 50 par non regroupée amortie de 50 fr.

Une assemblée extraordinaire, ensuite, a décidé de modifier divers articles des statuts pour les mettre en harmonie avec la loi du 25 février 1953.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 février 1954)

En 1953, la production s'est élevée à 244.323 tonnes et les livraisons ont porté sur 254.520 tonnes.

Edgar-Alexis LENHARDT, président
(Vincennes, 1893-Paris, 1975)

Polytechnique. École des mines.
Directeur général adjoint (1921), puis directeur général (1935) de l'Office
chérifien des phosphates.

Administrateur de la Société chérifienne des pétroles (1935).

Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire (1930).

Cie française des Phosphates de l'Océanie
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juillet 1954)

Au cours de l'allocution prononcée à l'assemblée ordinaire du 21 juillet, le président, M. Edgar Lenhardt, a indiqué que les expéditions du premier semestre de l'année en cours étaient du même ordre que celles de la même période de l'année précédente, abstraction faite, bien entendu, des cargaisons reportées de 1952.

Il a précisé également que le matériel des programmes d'équipement dont les arrivages avaient commencé en 1953 est maintenant à pied-d'œuvre pour la quasi-totalité et que la mise en service des nouveaux éléments de la centrale électrique, ainsi que celle de la nouvelle jetée de chargement destinées à la mise en cale directe des cargaisons de phosphates pourraient être prévues pour les derniers mois de l'année.

Le dividende sera vraisemblablement mis en paiement dans la deuxième quinzaine d'août, à une date qui sera indiquée.

Ce dividende a été fixé à 2.000 francs brut par action de capital libéré et à 1.975 par action libérée et amortie de 500 francs.

Les comptes de l'exercice 1953 ont été approuvés. Rappelons que le solde créditeur s'établit à 247.295.647 francs, après 28.909.421 fr. d'amortissements et 40.926.336 francs de provision.

Les comptes de l'exercice 1953 ont été approuvés. Rappelons que le solde créditeur s'établit à 247.295.647 francs, après 28.909.421 fr. d'amortissements et 40.926.336 francs de provision.

Il a été procédé, au cours de l'année — dit le rapport du conseil — à la rénovation des ateliers et magasins, ainsi qu'à celle de certains éléments de la centrale électrique.

L'exercice a marqué, pour une somme d'une cinquantaine de millions, le début d'un gros effort financier qui s'est révélé indispensable pour s'adapter aux nécessités nouvelles de l'exploitation. Cet effort sera porté au maximum en 1954 pour s'achever par un faible reliquat en 1955. L'ensemble du programme, dont la rentabilité est certaine et qui conduit à des investissements qui pourront être amortis dans des conditions et des délais normaux, représentera environ 290 millions.

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juillet 1955)

Au cours d'une allocution à l'assemblée du 29 juillet, le président, M. E. Lenhardt, a indiqué que les expéditions du premier semestre de l'exercice en cours étaient de même ordre que celles de la même période de l'année précédente, en dépit des difficultés causées par le resserrement du marché des frets.

Il a souligné les efforts fournis pour tirer le meilleur parti des investissements des derniers exercices et de compenser ainsi l'incidence des nouvelles charges fiscales et sociales.

Dans la ligne de son programme de modernisation, la compagnie a passé commande d'un nouveau navire de liaison, entre Papeete et Makatea, pour mise en service fin 1956.

Enfin, le président a fait le point sur l'état d'avancement des travaux et projets concernant les phosphates du Sénégal*, auxquels la compagnie s'intéresse en participation avec le Bureau minier de la France d'outremer et trois autres sociétés privées.

Le rapport du conseil indique que, en 1954, l'exploitation a été essentiellement marquée par la mise en œuvre du gros programme d'équipement qui était en cours d'exécution et dont l'achèvement interviendra durant le prochain exercice.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1954, faisant ressortir un bénéfice net de 205.846.244 fr. Le dividende brut, fixé à 2.000 fr. par action de capital de 1.975 fr. par action amortie de 500 fr., sera mis en paiement sous déduction des impôts, à une date qui sera fixée par le conseil.

PHOSPHATES DE L'OCÉANIE
[Desfossés 1956/1439]

Siège social : Paris, 2, rue Lord-Byron.
S.A., 15 octobre 1908.
Lenhardt (E.)^[0 /], 1439 (pdt-adm.-dir. Phosphates Océanie).
Hersent (Marcel)(1895-1971)[fils de Jean, frère aîné de Gilbert]^[x / x00], 481 (Port Rosario), 1439 (v.-pdt Phosphates Océanie).
Muir (Rowland H.), 1439 (Phosphates Océanie).

Bouffé (Gaston)[SCAC > Foncier africain frs.], 1368 (Alg. prod. chim. + engrais), 1439 (Phosphates Océanie).

Johnston (George)(ép. Dlle Guestier), 1439 (Phosphates Océanie).

Outhenin-Chalandre (Hubert)[Unilever], 1439 (Phosphates Océanie), 2053 (Astra).

Cruchon-Dupeyrat (V.)(comm. cptes)[, 434 (STEMI), 567 (comm. cptes Commerciale et Indus. de Bourgogne), 667 (Molybdène), 870 (comm. cpres HF Chiers), 899 (Laminaires à froid de Thionville), 900 (TLH), 911 (Cie indus. et comm. des tubes), 1230 (Philips éclairage et radio), 1265 (Sadir-Carpentier), 1309 (TRT), 1439 (Phosphates Océanie), 1912 (Cinzano), 1964 (Perrier), 2131 (Palais de la nouveauté).

Vanson (A.), 1284 (comm. cptes suppl. Isolants frs), 1439 (comm. cptes Phosphates Océanie).

OBJET : exploitation de gisements de phosphate ou de guano, minières et carrières. Gisements de phosphate dans l'île Makatéa.

CAPITAL SOCIAL : 75 millions de fr., divisé en 75.000 actions de 1.000 fr. À l'origine., 6 millions, en 12.000 actions de 500 fr., sur lesquelles 4.000 remises en rémunération des apports de la liquidation de la Société des îles du Pacifique. Porté en 1910 à 7 millions, puis à 9 millions; en 1912 à 11 millions ; en 1920 à 13 millions ; en 1925 à 16 millions ; en 1928, les 32.000 actions ont été remboursées de 250 fr., et le capital porté à 25 millions; en 1929, les actions ont été transformées en titres de 100 fr. (échange à raison de 5 de 100 fr. contre 1 de 500 fr.) ; en janvier 1931, les actions non amorties ont été remboursées de 50 fr. En avril 1931, le capital a été porté à 37.500.000 fr. et en 1947 à 75 millions par la création de 375.000 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires (titre pour titre). Regroupement en actions de 1.000 fr. à partir du 3 décembre 1951.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, 10 % au conseil et le solde aux actions, sauf prélèvements en faveur de tous fonds de prévoyance, réserves ou amortissements.

SERVICE FINANCIER : Société Générale, Banque Lambert-Biltz.

TRANSFERTS : Banque Lambert-Biltz.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 37 (15 octobre 1951), 164 fr. (act. cap.), 162 fr. (act. jouiss.) ; et 1 (15 septembre 1952), 182 fr. et 1.820 fr. (act. cap.), 180 et 1.800 fr. ; (act. jouiss.) ; 39 et (17 août 1953), 182 fr. et 1.820 (act. cap.), 190 et 1.800 (act. jouiss.) ; 3 (17 août 1954), 1.925 (act. cap.) et 1.802 (act. jouiss.) ; 4 (17 oct. 1955) ; 1.820 fr. (act. cap.) et 1.797 fr. act. jouiss.).

	Amort.	Provis.	Bénéfice net	Réserves	Divid. et tant	Divid. brut par act.
	(En 1.000 francs)				(En francs)	
1945	—	—	118.832	82.605	35.508	65 00
1946	—	—	139.839	53.750	68.921	75 00
1947	—	—	98.385	15.000	83.901	100 00
1948	—	—	239.406	125.000	113.003	120 00
1949	—	—	189.445	80.000	108.007	120 00
1950	21.283	20.000	272.071	100.000	169.375	2.000 00
1951	21.087	15.000	223.987	50.000	169.375	2.000 00
1952	23.599	347	217.902	50.000	167.375	2.000 00
1953	28.909	40.926	247.296	80.000	165.625	2.000 00
1954	40.527	—	205.846	40.000	165.625	2.000 00

BILANS AU 31 DÉCEMBRE

1950	1951	1952	1953	1954
------	------	------	------	------

951.823	1.024.583	1.029.934	1.174.934	1.178.952
---------	-----------	-----------	-----------	-----------

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juillet 1956)

Le président-administrateur délégué, M. E. Lenhardt, dans son allocution aux assemblées ordinaire et extraordinaires du 25 juillet, a donné la physionomie générale de l'activité de la Société durant l'exercice en cours.

Il a fait mention de la reprise des expéditions sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui doivent se poursuivre sur l'exercice 1957 et qui, s'ajoutant aux ventes conclues avec les Japonais, principaux acheteurs de phosphates de Makatea, garantissent l'écoulement d'une production elle-même mieux assurée grâce aux facilités d'adaptation procurées par les moyens mécaniques mis en œuvre et éprouvés au cours des derniers exercices. Il a confirmé les perspectives favorables qui continuent à s'offrir à la compagnie. Il a fait le point des études actuellement poursuivies pour l'institution d'allocations familiales dans les Établissements français de l'Océanie et de leurs incidences probables.

Le rapport signale qu'au cours de l'ex. 1955, la société a extrait 235.894 tonnes. Sur ce total, la part du Japon, principal débouché, a été plus particulièrement forte, avec 198.057 tonnes, tandis que les cours très élevés des frets obligeaient les acheteurs indiens à limiter leurs enlèvements à 18.654 tonnes. Cette diminution a pu être partiellement compensée sur les îles Hawaï, pour lesquelles les livraisons se sont élevées jusqu'à 19.183 tonnes.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1955 et voté le dividende brut de 1.975 francs par action entièrement libérée amortie de 500 francs et de 2.000 francs par action de capital entièrement libérée ; ce dividende sera vraisemblablement mis en paiement dans le courant du mois d'octobre.

En outre, l'assemblée a décidé de virer au compte de réserve « Fonds de Prévoyance pour besoins industriels et activités futures » le report à nouveau antérieur au 1^{er} octobre 1953 se montant à 30.224.923 francs, ainsi que la « Provision pour différence de change » se montant à 199.819.212 francs.

L'assemblée extraordinaire a décidé de porter le capital de 75 à 375 millions par prélèvement sur cette réserve et élévation de 1.000 à 5.000 fr. du nominal des actions. Des modifications ont été apportées à différents articles des statuts.

1956 (juillet) : capital porté de 75 à 375 millions



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'OCÉANIE

Société anonyme dont les statuts ont été déposés chez M^e Dufour, notaire à Paris, le 2 octobre 1908

Capital social : soixante-quinze millions de francs
divisé en 75.000 actions de 1.000 francs chacune dont 25.000 actions amorties de 500 fr.

NOMINAL porté de fr. 1.000 à 5.000
CAPITAL : fr. 375.000.000
divisé en 75.000 actions de fr. 5.000
Ass. Gle Extr. du 25 juillet 1956

Siège social à Paris
Registre du Commerce : Seine, n° 26.081

ACTION DE MILLE FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Arnaud Faure
Un administrateur (à droite) : Gaston Bouffé
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris 98-2-51

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juillet 1957)

Le président a déclaré, en réponse aux questions posées par des actionnaires, à l'assemblée ordinaire du 24 juillet, qu'il était difficile d'avancer un chiffre précis quant à la durée de l'exploitation de Makatea, mais qu'en tout état de cause cette durée devait laisser le temps à la compagnie de mettre en route et de financer par elle-même de nouvelles activités minières.

[Participation dans la [Compagnie sénégalaise des Phosphates de Taïba](#)]

En ce qui concerne la participation de la compagnie dans la Compagnie sénégalaise des Phosphates de Taïba, le président a exposé que quoique relativement modeste, cette participation pourrait déjà être considérée comme une activité de reconversion, étant donné les perspectives d'avenir très encourageantes de la Compagnie sénégalaise des Phosphates de Taïba. Il a ajouté que, de toute façon, cette participation constitue un excellent placement auquel on pouvait avoir recours en le réalisant avantageusement, si, dans l'avenir, d'autres activités plus lucratives se dessinaient ailleurs, et notamment aux Nouvelles-Hébrides.

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de 1956 et voté le dividende annoncé de 1.975 fr. brut pour les actions libérées amorties de 500 francs et 2.000 francs brut pour les actions entièrement libérées.

L'assemblée extraordinaire a décidé l'amortissement partiel des actions de capital n° 25.001 à 75 000 à concurrence de 500 francs par action ; elle a modifié d'autre part en conséquence l'article 16 des statuts

Les assemblées spéciales des porteurs d'actions amorties n° 1 à 25.000 et non amorties n° 25.001 à 75.000 ont ratifié les décisions de l'assemblée extraordinaire.

Compagnie française des Phosphates de l'Océanie
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juillet 1958)

Le montant des ventes de phosphates et divers au cours de l'exercice 1957 a atteint 1.570.033.552 francs contre 1.202.254.930 francs en 1956.

Avec les bénéfices sur autres activités, 30.481.843 francs (contre 21.933.883 fr.), les intérêts sur portefeuille-titres, 448.291 (c. 450.159) et une reprise de provision de 10.379.586 (contre 130.491), le total des profits bruts de l'exercice ressort A 1.611.343.272 francs (contre 1.224 millions 769.463).

Après déduction des frais généraux de 1.324.871.664 (contre 932.812.104), et affectation aux amortissements de 63.139.374 fr. (contre 83.110.631) et un versement de 26.292.500 pour provisions diverses contre rien, le solde créditeur de l'exercice s'établit à 197.039 734 fr. (contre 190.621.674 fr.)

Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba*
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 mars + 2 avril 1959)

— Compagnie française des Phosphates de l'Océanie, 7 %.

Cie française des Phosphates de l'Océanie
(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} août 1959)

Le président, dans son allocution à l'assemblée ordinaire du 30 juillet, a donné quelques renseignements sur les résultats du premier semestre de l'exercice en cours.

Il a indiqué que cet exercice marque une nouvelle progression du tonnage annuel, déjà acquise au cours du premier semestre, et donné une note favorable sur l'exploitation phosphatière de Makatea.

En ce qui concerne la création de Forari, il a expliqué que la décision définitive sera prise lorsque auront été fixées les conditions administratives et fiscales dans lesquelles la nouvelle concession pourra fonctionner. Dans cette hypothèse, la nouvelle mine pourrait être en ordre de marche normale fin 1961, début 1962.

Le rapport du conseil signale notamment qu'au cours de l'exercice 1958, la Cie a produit 325.031 tonnes ; ses expéditions se sont élevées à 309.272 t., se répartissant entre le Japon (174.108 t), l'Australie et la Nouvelle-Zélande (121.816 t.) et les îles Hawaï (13.348 t.).

La Cie a obtenu en 1958 des permis de recherches, tant sur l'île de Vaté, dans les Nouvelles-Hébrides, où ses prospections avaient prouvé l'existence d'un gisement de manganèse, que sur d'autres îles où elle a trouvé des indices.

Par ailleurs, la Cie a cédé avec profit une part de ses intérêts dans la Cie sénégalaise des phosphates de Taïba*, conservant toutefois 24.500 actions, soit 7 % du capital, et 303 parts de fondateur.

Le chiffre d'affaires de 1958 a été de 1 milliard 766.211.722 francs.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1958, et a voté le dividende brut prévu de 2.000 francs par action. Paiement à partir du 17 août. Elle a donné *quitus* aux administrateurs démissionnaires et ratifié la nomination de nouveaux administrateurs : la Cie financière de Suez, M. Michel Caplain, René Bousquet, M. Henry Dewez et M. Jean Refoulé.



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'OCÉANIE

Société anonyme dont les statuts ont été déposés chez M^e Dufour, notaire à Paris, le 2 octobre 1908

Capital social : soixante-quinze millions de francs
divisé en 75.000 actions de 1.000 francs chacune dont 25.000 actions amorties de 500 fr.

NOMINAL porté de fr. 1.000 à 5.000
CAPITAL : fr. 375.000.000
divisé en 75.000 actions de fr. 5.000
Ass. Gle Extr. du 25 juillet 1956

ACTION DE 50 NF NON AMORTIE
TRANSFORMATION de 25.000 actions
de 50 NF amorties de 5 NF en
ACTIONS DE 50 NF nominal NON AMORTIES
(Ass. Gle Extr. du 9 mars 1960)

Siège social à Paris
Registre du Commerce : Seine, n° 26.081

ACTION DE MILLE FRANCS AU PORTEUR
amortie de 500 francs
Un administrateur (à gauche) : Arnaud Faure
Un administrateur (à droite) : ?
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris

1960 (9 mars) TRANSFORMATION de 25.000 ACTIONS DE 50 NF AMORTIES DE 5 NF
EN ACTIONS DE 50 NF NOMINAL NON AMORTIES



[Coll. Peter Seidel](#)

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'OCEANIE

Société anonyme dont les statuts ont été déposés chez M^e Dufour, notaire à Paris, le 2 octobre 1908

Capital social : sept millions cinq cent mille francs
divisé en 150.000 actions de 50 nouveaux francs chacune

Siège social à Paris

Registre du Commerce : Seine, n° 56 B 12.858

ACTION DE CINQUANTE NOUVEAUX FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Lenhardt

Un administrateur (à droite) : Caplain

Chaix, Paris. — 474-KA 55-2-60

SECTION 2
LE SUEZ A PARIS
OU COMMENT INVESTIR UN MILLIARD
in Pierre Bléton, *Les Financiers*,
Éditions Économie et humanisme/Les Éditions ouvrières, Paris, 1969

[...] dans les années 1950 [...], n'entrent [...] dans son portefeuille que quatre participations industrielles françaises, toutes largement minoritaires, dans des affaires de moyenne importance et dont l'une n'est même qu'une petite holding à son tour très minoritaire dans un groupe sidérurgique⁸. Seule exception, la prise de participation [en 1958 : voir infra] dans *Phosphates de l'Océanie*, bien que minoritaire, lui donne une part de responsabilité dans la gestion ; il s'agit, il est vrai, d'une société extramétropolitaine. [...] Même dans les cas rares où la participation minoritaire du Suez reste déterminante en raison d'un capital dispersé, telles *les Phosphates de l'Océanie* ou Campenon-Bernard, il apparaît à l'évidence que le Suez ne souhaite guère jouer les mentors et, sous réserve d'une gestion satisfaisante, entend laisser les hommes en place prendre leur responsabilité. [...]

1959 : la Cie du canal de Suez devient Cie financière de Suez.

Dewez (Henry)⁹ :
Réception comme officier de la Légion d'honneur dans l'ordre français (22 janvier 1963) :
Administrateur de la Cie française des phosphates de l'Océanie, Paris.

Notice sur la CFPO, 1960
www.des.pf/itereva/pedagogie/index.php/ 29 novembre 2001
« Les phosphates de Makatéa constituent une des principales richesses de la Polynésie française et leur exportation vient au premier rang des produits du Territoire, atteignant, en 1959, 370 millions de francs CFP sur un total de 1.100 millions et en 1960 446 millions de F CFP sur un total non encore publié à ce jour.
L'appoint qu'ils apportent à l'économie du Territoire est d'autant plus précieux que toutes les expéditions sont faites vers l'étranger (Japon, NZ...) et procurent au Territoire la quasi totalité de ses devises étrangères.
D'autre part, les salaires que la CFPO verse à son personnel ... constituent 28 % des salaires totaux versés dans le Territoire par les entreprises privées...
Enfin, la CFPO assure environ 25 % des ressources que le budget du Territoire tire de l'activité de sa population.... »

MOKTA JOUE SON AVENIR SUR LE NICKEL ET L'URANIUM
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 29 avril 1970)

.....

⁸ Il s'agit de Tubes de Bessèges. Les autres sociétés sont Chimie Organique et Biologie (A.E.C.), Cogegal et Sames.

⁹ Henry Dewez (Mons, 1889-Paris, 1964) : ancien président de la Banque française commerciale et financière, puis de l'Union métropolitaine et coloniale. Voir [encadré](#).

Les phosphates de Makatéa
par MICHEL LEXTREYT IA-IPR

www.des.pf/itereva/pedagogie/index.php/ 29 novembre 2001

[...] Onze millions de tonnes de minerai furent extraits de l'île, selon un rythme par ailleurs très inégal : 30.000 tonnes en 1916-1920, un maximum de 250.000 tonnes entre les deux guerres et une production accélérée dans les dernières années (400.000 tonnes en moyenne entre 1955 et 1965

L'atoll, qui ne comptait guère qu'une trentaine d'habitants au début du XX^e siècle, vit sa population régulièrement augmenter pour atteindre 3.000 habitants en 1962. Aujourd'hui, on est revenu au chiffre de 1900, dans ce que l'on peut appeler une île-fantôme. Durant l'exploitation, la CFPO fit venir des travailleurs d'Océanie, mais aussi, suivant les périodes, de Chine, du Japon ou d'Indochine... La petite ville de Vaitepaua rassemblait toutes les activités propres à une cité, depuis l'administration et le commerce jusqu'aux loisirs (sport et culture), en passant par les infrastructures scolaires ou médicales [...]

Le phosphate représenta durant 50 ans le premier poste fournisseur de devises étrangères et, suivant les années, le premier, deuxième ou troisième poste à l'exportation, pays étrangers et métropole regroupés (premier rang entre 1956 et 1966). Vers 1960, la CFPO distribuait 28 % des salaires versés par les entreprises privées du Territoire, dont elle assurait 25 % des ressources fiscales.

Du jour au lendemain cependant, selon un calendrier fixé longtemps à l'avance, toute exploitation cessa en 1966, ce qui aurait pu plonger le Territoire dans une situation difficile si les phosphates n'avaient pas été relayés par les activités du CEA-CEP.

- Bibliographie

Il n'existe pas d'ouvrage de synthèse sur l'exploitation des phosphates à Makatéa. Toutefois, de nombreuses études ont été faites sur la question. On pourra retenir :

- Le Mémorial polynésien
- Mazelier, Dallet, Danielsson, tome 5, p. 475– 489, l'or de Makatéa
- Dallet, Gleizal, tome 6, p. 504 – 509, du phosphate pour combien de temps ?
- L'Encyclopédie de la Polynésie, tome 7, Michel Lextreyt, Une économie coloniale, p. 120 – 137, Papeete, Christian Gleizal Multipress, 1986, 144 p.
- Guennou / Merceron / Lextreyt / Toulellan, Terres et civilisations polynésiennes, p. 155 – 157, Paris, Nathan, 255 p.
- Michel Anglade, Makatéa, l'île des phosphates à la veille de la fin, plaquette éditée par la Dépêche de Tahiti, avril 1966
- Plusieurs articles dans la Revue des Océanistes (tome XV), dont :
- importance sociale de Makatéa dans la Polynésie française
- Makatéa, bilan socio-économique d'un demi siècle d'expérience

Makatéa veut renaître de ses phosphates : retour sur l'histoire

hirofarepote.wordpress.com/

[révisé par nos soins (A.L.)]

[...] François DOUMENGE, « L'île de Makatéa et ses problèmes », *Cahiers du Pacifique*, septembre 1963. [...] En 1926, sur plus de 700 travailleurs, un quart seulement étaient polynésiens. Au début des années 50, les travailleurs polynésiens étaient largement dominants, le deuxième contingent étant celui des originaires des îles Cook, en remplacement progressif des Annamites rapatriés. A partir de 1958, les ressortissants des îles Cook furent aussi remplacés par des « Polynésiens français ». Il y eut, en moyenne durant la décennie 1950-1960, 700 Polynésiens en activité sur l'île.

L'exploitation de Makatéa a bénéficié de la haute teneur du minerai (80 à 85 % de phosphate tricalcique) et de son homogénéité qui ne nécessite aucune opération de triage et d'enrichissement. Après la guerre, les exportations de 1950 avaient atteint un niveau record avec 274.189 tonnes. Par la suite, de 1950 à 1956, elles se situaient aux alentours de 200.000 tonnes. Après l'entrée en service du nouvel ensemble de chargement à la fin de 1954, les livraisons ont atteint plus de 300.000 tonnes de 1957 à 1962.

Cependant, la concurrence des phosphates de Nauru, d'autres îles du Pacifique, mais surtout des phosphates de Floride, crée, au début des années 60 des problèmes de débouchés.

Makatéa fut donc un pôle de croissance moderne à part dans l'ensemble polynésien. Elle abrita une population d'environ 3.000 habitants. De 1956 à 1962, la CFPO versait un montant de salaires qui représentait environ 25 % des salaires distribués dans le secteur privé et 12 à 14 % de l'ensemble de la masse salariale du territoire. Les impôts payés ont pu représenter jusqu'à 21,5 % du budget du territoire.

A partir de 1950, les phosphates sont au premier rang des exportations et représentent 40 % des exportations totales, avec, par exemple, 460 millions de F CFP pour 1125 millions de F CFP en 1960. Ils rapportaient plus des 3/4 des devises reçues par le territoire.

Contrairement à une idée reçue, **ce n'est qu'en 1958 que la CFPO passe sous le contrôle d'une compagnie française, la Compagnie [du canal de Suez qui devient en 1959 Cie] financière de Suez. Jusque là, c'était le groupe Unilever qui avait le contrôle de l'activité avec l'Anglo-french phosphate corporation.** [...]

Aucune politique d'aménagement ne vit le jour pour la reconversion "post-phosphates"

Bien au contraire, on a assisté à un exode massif de la population et tout le potentiel humain, technique et économique spécialisé de l'île fut abandonné. L'île sortit de l'Histoire....

En fait, Makatéa a toujours été considéré par Tahiti « comme une réalité étrangère à la Polynésie et qui avait pour but de servir à l'alimentation commode des budgets qui devaient s'employer ailleurs » (François Doumenge).

On n'a pas voulu ou pas su penser que les phosphates un jour s'épuiseraient et qu'il faudrait alors pouvoir disposer d'importants capitaux pour effectuer des opérations coûteuses de la reconversion. On n'a pas songé à imiter Nauru où les phosphates étaient soumis à un droit de sortie qui ont servi à alimenter une sorte de fonds pour les générations futures (qui fut d'ailleurs détourné et dilapidé en Australie, dans une compagnie aérienne nationale ou ailleurs...) En fait, seul le budget tahitien a bénéficié financièrement des phosphates de Makatéa. [...]

www.tahitheritage.pf ›

[...] Les friches industrielles (port, installations diverses, logements) et les puits d'extraction, dont l'importance historique et humaine est mondialement reconnue, nécessitent d'être mises en valeur. [...] La présence de phosphates à Makatéa fut décelée par le capitaine Bonnet vers 1860, mais ce n'est qu'au début du XX^e siècle, que l'exploitation fut lancée. Le phosphate présentait alors un nouvel enjeu économique car

il entraînait dans la production d'engrais azotés indispensables à des terres pauvres en sels minéraux et servait de base de production aux explosifs nitrés. [...] La Compagnie Française des Phosphates d'Océanie versait à elle seule 28 % des salaires du secteur privé et assurait le quart des recettes budgétaires de la Polynésie française en 1966, à la veille de l'abandon. En dehors de la population de Makatéa, 200 personnes à Papeete et 500 aux Australes et aux îles Sous-le-Vent vivaient de l'activité de la CFPO. L'ensemble des salaires était supérieur à 100 millions de F cfp par an. La CFPO achetait en Polynésie pour 20 millions de CFP par an environ de marchandises, en importait pour 25 millions de Métropole et 27 de l'étranger. Le total des impôts et taxes diverses que la Compagnie payait chaque année a pu représenter jusqu'à 24,5 % du budget du Territoire. Les Phosphates de Makatéa ont tenu le premier rang des exportations pendant plus de 15 ans, apportant plus des 3/4 des devises reçues par le Territoire puisque les ventes se faisaient en monnaies étrangères. Makatéa sera abandonnée en 1966. En quelques semaines le personnel plia bagages, abandonnant tout le matériel sur place et laissant la cité minière à l'état de ville fantôme.
